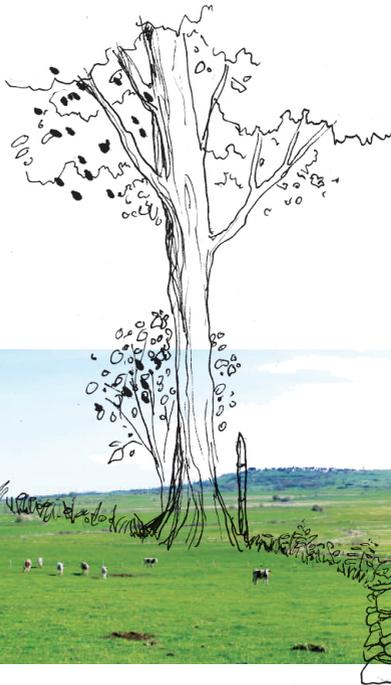


Pour une gestion durable des

PaYSaGES du Cantal

De la réflexion globale à l'action locale



Sommaire

A l'origine de la démarche	4
Une démarche pédagogique au service d'un projet de paysage	6
La parole aux étudiants, maîtres d'oeuvre	8
Un volcan s'éteint, des paysages s'éveillent	8
6 territoires d'expérimentation pour comprendre	12
● La haute vallée de la Cère, un territoire traversé à mieux habiter et à redécouvrir	14
● La vallée du Mars, un territoire marginalisé aux ressources insoupçonnées	16
● Le Pays de Saint-Flour, un territoire emblématique à réorienter	18
● Le Pays de Salers/Mauriac, un territoire-image à mieux pratiquer	20
● La Margeride/Truyère, un territoire cloisonné à retisser et des identités à retrouver	22
● La Châtaigneraie, un territoire entre agriculture et forêt à assembler	24
3 grandes orientations pour agir	26
Orientation 1 : Gérer et diversifier un paysage-territoire	26
Orientation 2 : Améliorer et aménager un paysage-cadre de vie	27
Orientation 3 : Valoriser et découvrir un paysage-patrimoine	27
7 actions prioritaires, 12 propositions pour l'exemple	29
Action 1.1 Lutter contre la déprise agricole	30
● Proposition 1 : Exploiter les bas de versant et gérer les lisières forestières de la vallée du Mars	32
Action 1.2 Conforter et développer la sylviculture traditionnelle	34
● Proposition 2 : Renforcer la qualité de gestion du massif de la Margeride	36
Action 1.3 Maintenir et mettre en valeur les milieux naturels liés à l'eau	38
● Proposition 3 : Valorisation paysagère et environnementale des narses	40
Action 2.1 Lutter contre l'étalement urbain et préserver le patrimoine bâti	42
● Proposition 4 : Appuyer l'urbanisation de Saint-Flour sur des éléments du paysage	44
● Proposition 5 : Créer un parc agricole dans l'entre-deux urbain d'Arpajon sur Cère	46
Action 3.1 Valoriser, aménager et faire découvrir les sites naturels	48
● Proposition 6 : Révéler et valoriser le patrimoine pittoresque et sublime	50
● Proposition 7 : Redécouvrir le Pas de Cère, espace charnière d'une vallée traversée	52
● Proposition 8 : Créer un itinéraire découverte entre les sites pittoresques de la vallée du Mars	54
● Proposition 9 : Parcourir la vallée du Mars à vélo	56
● Proposition 10 : Créer un chemin de crête entre Saint-Martin-Valmeroux et Salers	58
Action 3.2 Maintenir et entretenir les bocages	60
● Proposition 11 : Gérer le patrimoine arboré de la planèze de Saint-Flour	62
Action 3.3 Faire du tourisme un atout pour l'agriculture	64
● Proposition 12 : Développer l'agro-tourisme dans les vallons secondaires de la vallée de la Cère	66
Amplifier les choix possibles	68
Orchestrer les propositions dans le temps et l'espace	70
Les sigles	72
Fiche signalétique	74
Remerciements	75

A l'origine de la démarche

Le Cantal, c'est une richesse paysagère reconnue liée à sa géologie, sa géographie et ses hommes mais fragilisée par des évolutions et transformations récentes ou potentielles.

Le Cantal, c'est aussi 572 600 ha, 150 000 habitants, 5 600 exploitations agricoles, une forte richesse environnementale et patrimoniale, un parc naturel régional¹ sur le tiers de la superficie départementale, deux projets de parcs à l'étude.

Composante fondamentale de la géographie, de l'histoire, de l'économie et de la culture d'un territoire, le paysage est aussi une ressource favorable au développement de l'activité économique et un élément essentiel du bien être individuel et social.

Le paysage est en constante « fabrication ». C'est à la fois un révélateur du territoire et un lieu de mémoire.

Paysage-cadre de vie, paysage-identité, paysage-image, paysage-ressource, le paysage doit être une préoccupation de qualité du territoire inscrite dans les politiques des différents acteurs publics².

Quelle attitude devons nous tenir face aux évolutions des paysages ? Rejeter et aller contre ? Laisser faire et subir ? Accompagner et valoriser ? Anticiper ? Quelles mesures collectives prendre pour apporter une réponse aux évolutions ou transformations du paysage ?

Sur une idée d'Olivier DAMÉE, paysagiste conseil de l'Etat auprès de la direction départementale des territoires (DDT) du Cantal et dans l'esprit de la convention européenne du paysage³, nous avons souhaité réaliser un Atelier Pédagogique des Paysages en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, avec le soutien de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Nos objectifs étaient ambitieux :

- obtenir, sur la base des travaux de cet atelier, un outil de connaissance et de recherche sur l'évolution des paysages,
- mettre en oeuvre un outil de partage, de médiation et d'action, en interne à la DDT mais aussi en partage avec les acteurs du territoire.

Avec deux attentes majeures

- S'inscrire dans une objectivation des enjeux paysagers du Cantal en portant une attention particulière aux tendances d'évolution qui pourraient modifier voire déstructurer les paysages.

- Travailler sur des enjeux paysagers définis en co-production avec les acteurs du paysage, faire partager les objectifs avec nos partenaires, service de l'Etat, collectivités, gestionnaires de l'espace, associations, organisations professionnelles agricoles...

Il s'agissait à la fois de définir un projet de territoire s'intéressant à la gestion durable des paysages cantaliens et inscrivant la question du paysage au coeur de la politique de développement territorial et d'aider à l'émergence d'un projet de service⁴, en utilisant ce projet comme rassembleur et mobilisateur des différentes cultures et missions de la DDT.

Projet pédagogique, projet de territoire, projet de service, sans doute avons-nous mis la barre haut. Mais au final, nous avons, nous l'espérons, suscité, avec cette démarche participative, l'intérêt d'un grand nombre d'acteurs et redonné un sens à notre action au sein de la DDT.

Nous avons souhaité rendre compte de la démarche entreprise à travers la publication des travaux des étudiants. Sans coupe, sans reprise, l'objectif, pour nous, est bien de garder la mémoire du projet et de s'appuyer sur les orientations proposées pour définir nos priorités d'action.

Entre le projet global, toujours séduisant et la réalité du terrain, il y a parfois un fossé à franchir.

Nous ne pourrions réussir qu'avec l'ensemble des acteurs et gestionnaires de paysage.

Bien sûr, certaines propositions présentées par les étudiants peuvent parfois surprendre ou décevoir – « trop irréalisable, utopique ». Il nous revient de les analyser, de les faire évoluer si nécessaire, de susciter l'intérêt des collectivités locales ou d'autres acteurs pour les faire vivre.

Nous espérons que les résultats de l'Atelier pourront également enrichir l'Atlas Régional des Paysages dont les études, pilotées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont en cours.

Le plus important, pour nous aura été l'émergence d'une démarche globale porteuse de sens et la mobilisation, jamais démentie, autour du projet qui conduira, souhaitons-le, à la réalisation partagée d'actions en faveur des paysages du Cantal.

Catherine Argile
Chef du Service Connaissance Aménagement et Développement à la DDT

1- Le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

2- Cf les propos Pascal Cribier, paysagiste, dans le journal Le Monde du 9 septembre 2010 : « ce ne sont pas les paysagistes qui font le paysage, c'est l'économie, la politique, les décisions administratives »

3- La Convention Européenne du paysage a été publiée au journal officiel du 22 décembre 2006

4- La direction départementale des Territoires est une nouvelle direction interministérielle issue du rapprochement des anciennes direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt et de l'Equipement

Paysage : « Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, Florence, 2000, ratifiée par la France en 2006).

Une démarche pédagogique au service d'un projet de paysage

Alors que les techniques d'aménagement sont de plus en plus puissantes et déconnectées du terrain, le paysage est devenu un élément important de la qualité de vie des populations. Il est susceptible également de constituer une entrée privilégiée dans les politiques territoriales et environnementales et de devenir un outil permettant de penser et de faire ensemble des projets que l'on réalise aujourd'hui encore séparément. Il apparaît ainsi autant comme un champ d'action ouvert à la concertation des acteurs et à la participation du public que comme un objet visé par l'action elle-même.

La Direction Départementale des Territoires du Cantal a souhaité engager une réflexion sur le devenir des paysages du département. L'objectif est de fonder le développement durable des territoires cantaliens sur une démarche paysagère et de permettre à tous les acteurs de pouvoir prendre position sur la construction des environnements et des paysages de demain.

Le document qui vous est proposé aujourd'hui représente une étape dans cette réflexion. Il a été conçu à partir d'un travail

de recueil de données sur le terrain-même et de récolte du témoignage d'acteurs et d'habitants, ainsi que d'une négociation menée avec de nombreux partenaires (groupements de communes, associations, chambres consulaires, services de l'État...) à l'occasion de comités de suivi. Ce travail a été réalisé par les étudiants-paysagistes de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux au cours du printemps 2011.

Le présent document constitue un outil présentant une démarche de compréhension des paysages, de leurs évolutions et de leurs principaux enjeux. Cette démarche a donné une place importante à la participation des habitants concernés et au dialogue avec les principaux acteurs, dans le but de faire en sorte que les objectifs d'action soient partagés par tous. Il y est proposé également une ligne de conduite à l'échelle départementale structurée en 3 grandes orientations, qui se déclinent, à l'échelle des six territoires étudiés, en 7 actions considérées comme prioritaires.

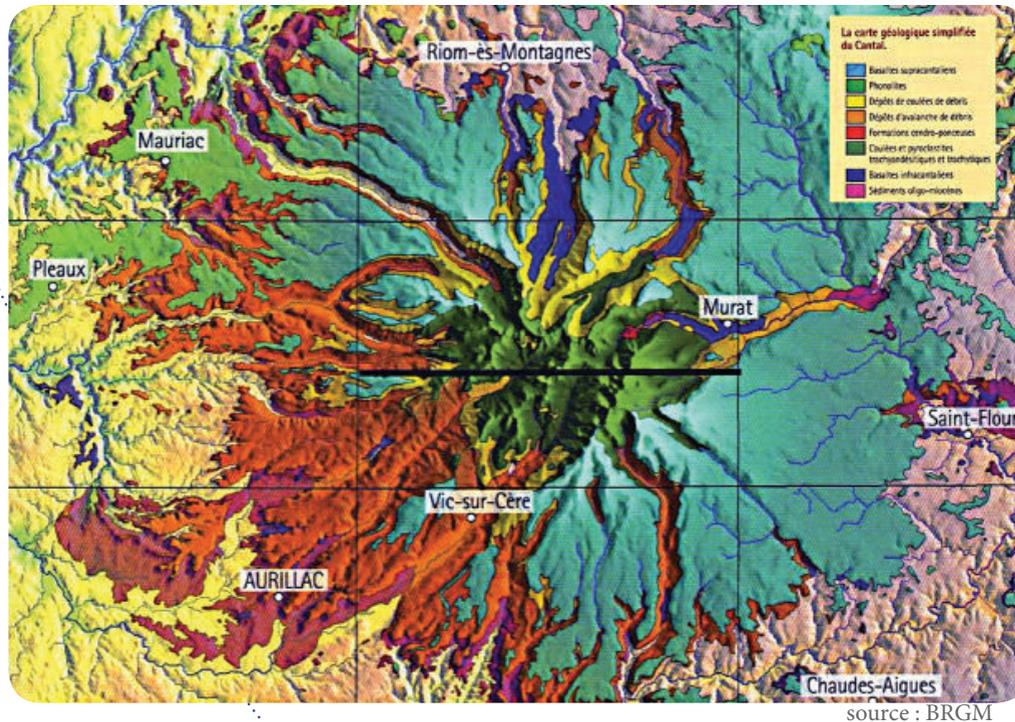
« À l'occasion d'un passage à l'opérationnel »

Ce document a pour vocation de devenir un outil de travail évolutif, saisi et approprié par les acteurs locaux. C'est dans cet esprit que 12 propositions d'action sont présentées, sous forme de fiches interchangeables. Ces propositions ont valeurs d'exemples et sont là pour illustrer les possibles. Elles sont susceptibles d'évoluer et d'être complétées dans le futur.

Bernard Davasse
Enseignant responsable du projet pour l'ENSAP Bx

La parole aux étudiants, Un volcan s'éteint...

Le massif volcanique cantalien, au centre du département, constitue une sorte de rotule distribuant autour de lui des territoires avec lesquels il entretient des relations plus ou moins importantes. Véritable image du Cantal, le massif avec ses sommets pointus et ses longs versants pâturés est le fruit d'une histoire géologique tumultueuse qui marque toujours ce département.



Identités paysagères

Les vallées

Les vallées glaciaires s'organisent en étoile autour du massif, elles dessinent des paysages clos dans de vastes auges glaciaires où la pâture est toujours

présente (ex. : vallée de la Maronne) et où se situent les lieux d'habitat et les voies de communication principaux (ex. : vallée de la Cère).

maîtres d'oeuvre

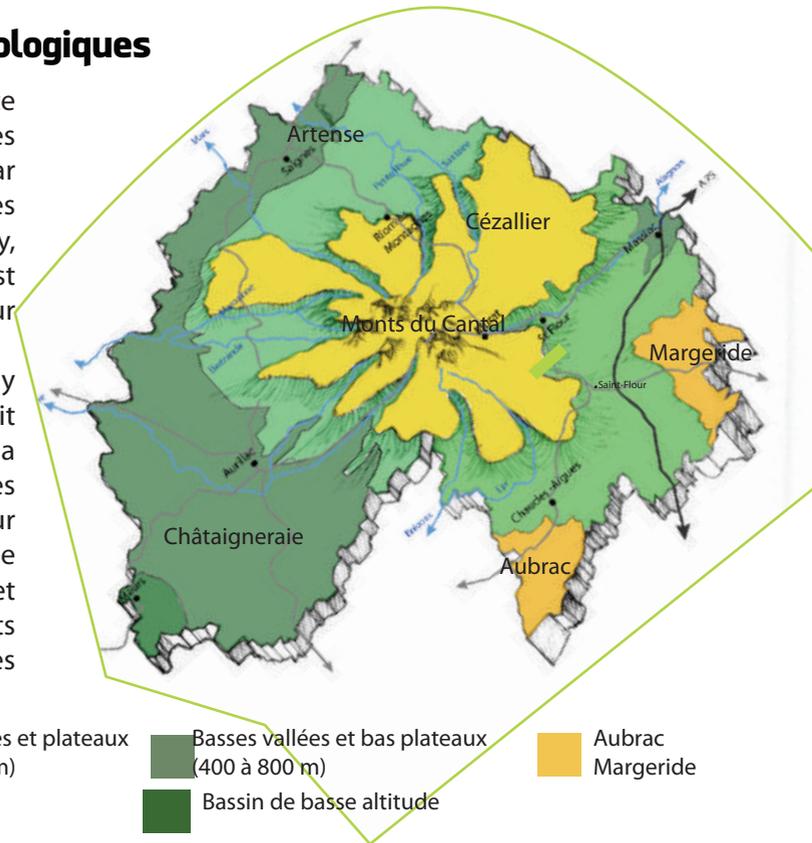
...des paysages s'éveillent

Les paysages qui composent le département sont très contrastés, en fonction de la variation du relief, des expositions, de l'altitude et du climat.

Identités géomorphologiques

Liés directement à la présence du massif volcanique, les monts se caractérisent par des sommets et des crêtes très découpés (le Puy Mary, le Puy Griou) dont le profil est à lui seul un emblème pour tout le département.

Les conditions naturelles y sont contraignantes du fait des fortes pentes et de la pluviométrie. Ces paysages se caractérisent par leur végétation basse pâturée durant la période estivale et par la présence de bâtiments pastoraux traditionnels, les burons.



Vallée de la Cère

Les planèzes

Il s'agit de zones périphériques au massif cantalien, résultat de coulées de laves successives. Caractérisées par de faibles pentes, elles offrent un large panorama sur la zone montagneuse (Saint-Flour, Cézallier, Salers).

La vocation agricole de leur partie basse, ca-

ractérisée par des murets de pierre sèches et des bocages, est aujourd'hui tournée essentiellement vers la pâture et les prairies de fauche. Sur ces territoires, l'habitat reste résiduel et groupé.

Leur partie haute a, quant à elle, vocation d'estives.



Planèze de Saint-Flour

Les paysages collinaires

Les paysages collinaires se trouvent plutôt dans les périphéries du département, appartenant à des structures géologiques étrangères au volcan (Châtaigneraie, Margeride, Artense, Xaintrie).

Leur topographie complexe et la forte hydrographie en font des paysages aux visages multiples, où alternent prairies, cultures ou grandes forêts sur les pentes et sommets. L'activité agricole y est variable, dynamique en Châtaigneraie, soumise à la déprise en Xaintrie, Artense et Margeride.

Il s'agit là de paysages habités où les hameaux dispersés cohabitent avec des réseaux bocagers très denses qui empêchent

d'offrir des vues dégagées sur l'ensemble du paysage.

A l'ouverture des vallées glaciaires se trouvent des plaines (le bassin sédimentaire d'Aurillac) caractérisées par des paysages plats où le réseau hydrographique est très présent.

L'activité agricole en fait des territoires largement ouverts (prairies, cultures, vergers).

En Châtaigneraie, ce sont les paysages soumis le plus fortement à l'urbanisation et la périurbanisation.



Margeride



Margeride

Les gorges profondes

Aux extrémités du département, les paysages de gorges se caractérisent par leur encaissement, leur chaos rocheux, et les vues panoramiques exceptionnelles depuis le bord de leurs versants (gorges de la Truyère, vallée du Lot). Il s'agit généra-

lement de territoires restés sauvages, non habités où la forêt occupe les pentes et la lande les plateaux.



Vallée de la Truyère

L'Aubrac

A cheval sur 3 départements (Cantal, Aveyron, Lozère), l'Aubrac commence dans le Cantal au sud des gorges de la Truyère et du plateau de Chaudes-Aigues. Le plateau basaltique de l'Aubrac, aux courbes très douces, présente un paysage herbager et pastoral, très ouvert.

Au-delà de 1 100 m. vient le territoire des estives, à la riche flore, parsemées de burons et de murettes en pierre sèche.

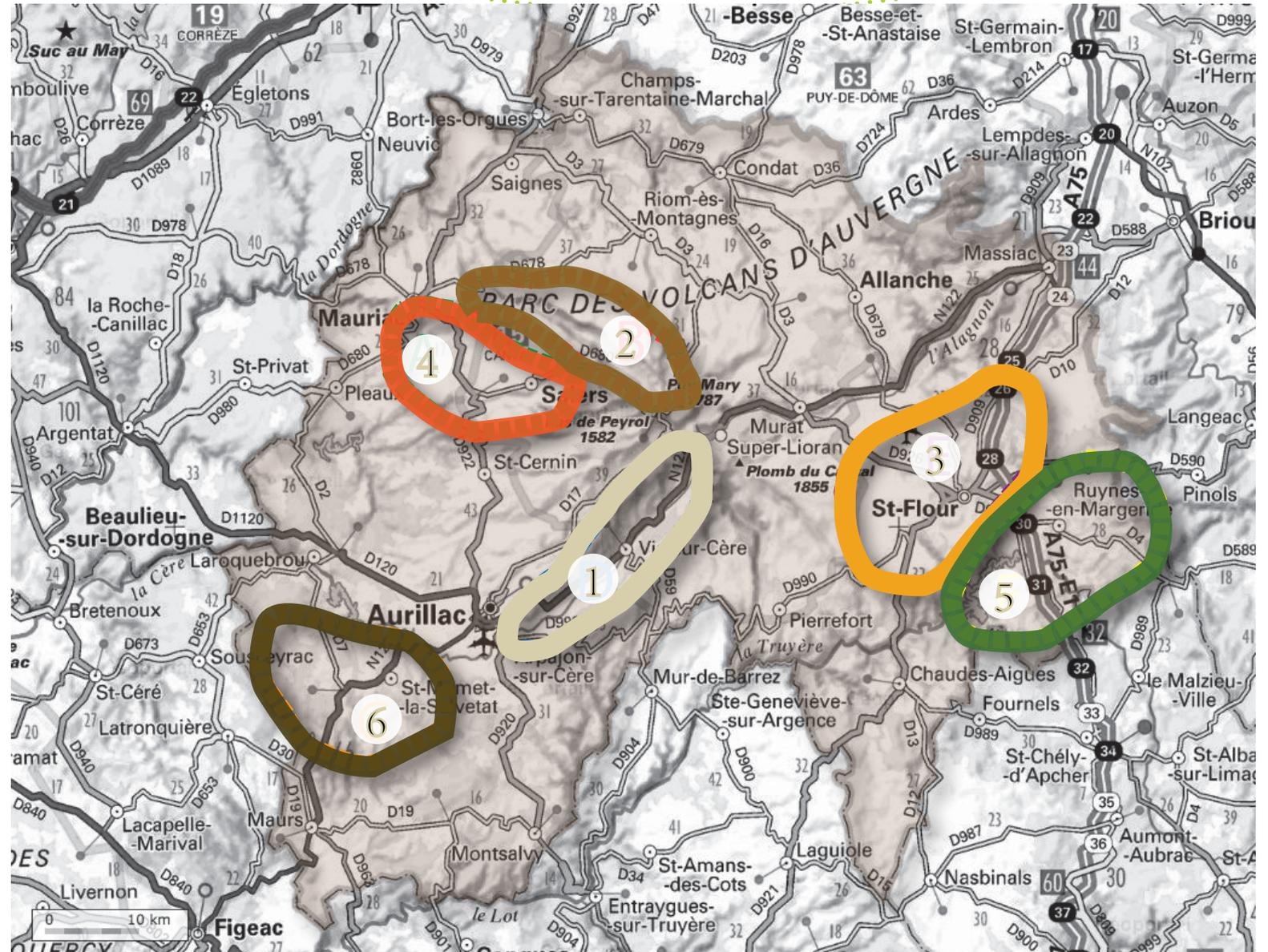
L'Aubrac dispose d'une forte identité fondée sur ses paysages remarquables, sa race bovine allaitante et des acteurs dynamiques.



Aubrac

6 territoires d'expérimentation pour comprendre

- 1 : Haute vallée de la Cère
- 2 : Vallée du Mars
- 3 : Planèze de Saint-Flour
- 4 : Planèze et vallées Salers-Mauriac
- 5 : Margeride cantalienne
- 6 : Châtaigneraie



La Haute vallée de la Cère

Un territoire traversé à mieux habiter et à redécouvrir

Un coeur agricole brodé de réseaux naturels et urbains

Arpajon-sur-Cère est au contact d'un coeur agricole de qualité : un fond de vallée inondable, large et plat, occupé par des pâtures et prairies de fauche. La Cère est dissimulée par une végétation semblable à celle des haies arborées situées en limite des parcelles agricoles. Des maisons bourgeoises du XIXème, sont disséminées dans cet espace agricole.

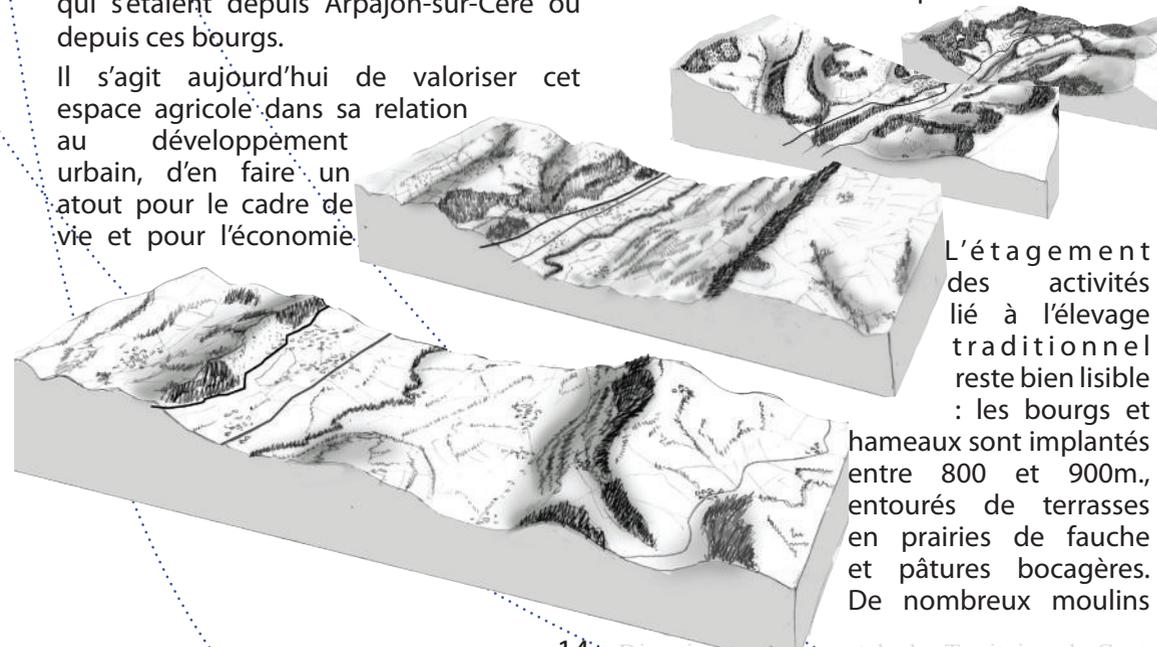
Sur les cônes de déjection des vallées secondaires du versant Ouest, sont installés les bourgs de Polminhac et Vic-sur-Cère. A l'Est, de petits hameaux sont positionnés en pied de versant. Le coeur agricole tend à se fragmenter au contact des extensions urbaines, notamment pavillonnaires, qui s'étalent depuis Arpajon-sur-Cère ou depuis ces bourgs.

Il s'agit aujourd'hui de valoriser cet espace agricole dans sa relation au développement urbain, d'en faire un atout pour le cadre de vie et pour l'économie.

et de conserver des continuités agricoles et écologiques qui servent de lien pour l'ensemble de la vallée.

Un paysage agricole entre sublime et intime

Dans sa moitié nord, la vallée est caractérisée par une alternance entre verrous (gorges étroites de roches dures qui n'ont pas pu être arrachées par le glacier) et ombilics (cuvettes remplies de dépôt alluvionnaires) où villages et agriculteurs se sont implantés. Un élément marquant de cette séquence est la présence dans le paysage d'accidents géologiques tels que falaises, cascades, chaos, bénéficiant ou ayant bénéficié d'une renommée touristique, mais qui aujourd'hui sont délaissés. L'enjeu sera de revaloriser ces sites uniques.



L'étagement des activités lié à l'élevage traditionnel reste bien lisible : les bourgs et

hameaux sont implantés entre 800 et 900m., entourés de terrasses en prairies de fauche et pâtures bocagères. De nombreux moulins

Le territoire de la haute vallée de la Cère est stratégique à l'échelle du département du Cantal. Il s'étend d'Aurillac, la préfecture, jusqu'à la station touristique du Lioran. Cette vallée et celle de l'Alagnon, de l'autre côté du tunnel du Lioran, forment la colonne vertébrale du département, traversée par la RN 122 et la voie ferrée. Le long de cette vallée, les ambiances sont variées mais toujours imprégnées de l'agriculture herbagère qui domine sur ce territoire. Les variations du relief, fortement marquées, lui donnent ses lignes de force.

témoignent d'une polyculture ancienne. Jusqu'à 1100 m., des fermes existaient, les prairies et les granges intermédiaires étaient utilisées pour la production et le stockage du fourrage. Aujourd'hui, de nouveaux bâtiments agricoles apparaissent, souvent en remplacement des granges anciennes reléguées au stockage de matériels ou vouées à disparaître. Au dessus de 1300 m., les estives sont parsemées d'anciennes vacheries et autres burons. Les versants les plus pentus de ce paysage s'enfrichent depuis que les troupeaux en estive ne sont plus contraints. Les exploitants ont la volonté d'étendre

leurs surfaces cultivées mais attestent également d'un attachement fort au patrimoine bâti ancien. L'enjeu est donc de permettre la conservation de ce patrimoine tout en maintenant l'activité agricole. Enfin, des phénomènes ponctuels de mitage apparaissent sur les coteaux en marge des bourgs. Le bâti dans les hameaux tend à perdre sa vocation agricole et à se résidentialiser.

«Il y a des conflits pour les terrains, les terrains mécanisables manquent.» [Agriculteur à Saint-Jacques-des-Blats]

«On ne fait pas d'accueil à la ferme, l'office de tourisme demande des fois, mais ça demande du temps»

Sur le vif

«Les gens sont dans la PAC, les primes, les aides, ils ne sont pas forcément dans la valorisation des produits» [Habitant de Thiézac]

La Vallée du Mars

Un territoire marginalisé aux ressources insoupçonnées

Une vallée, deux profils

Le premier profil en V est constitué d'une vallée étroite à l'habitat et à l'espace agricole rares, et aux versants densément boisés mais inexploitable du fait de leur escarpement. Le paysage des planèzes qui la surplombent contraste en revanche fortement, puisqu'on y voit de très grands espaces agricoles ouverts et maillés de haies.

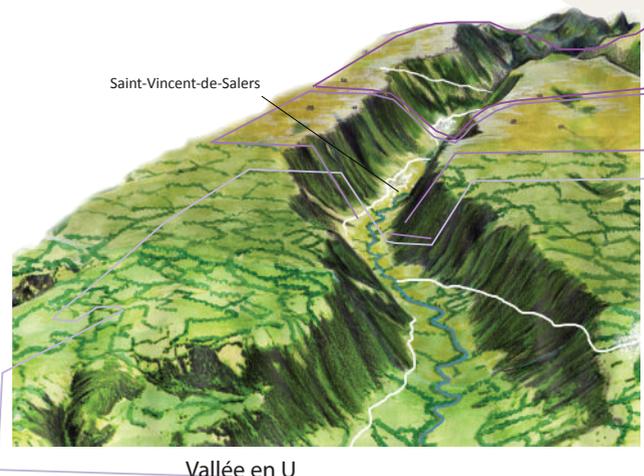
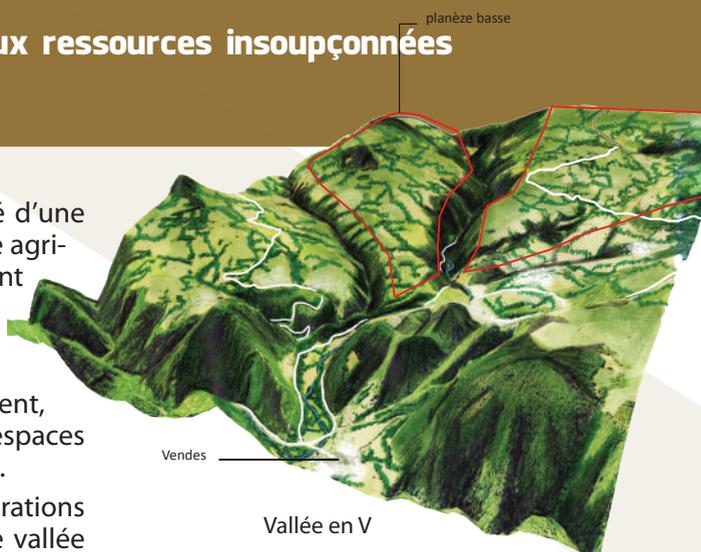
La vallée en U présente trois configurations paysagères différentes : le fond de vallée et les bas de pentes sont exploités tandis que les versants sont totalement boisés; en aval, les versants s'ouvrent vers les estives et sont investis par l'élevage pratiqué par étagement.

Au gré de l'évolution agricole

Au début du XXe siècle les versants étaient exploités, mais la mécanisation et le déclin démographique faisant, les pentes escarpées se sont enfrichées, conférant à la vallée un caractère intime.

Actuellement, le nombre d'exploitants se stabilise et les exploitations sont reprises par une nouvelle génération. Des solutions à plus long terme doivent émerger car certaines conditions d'exploitation (climat, pente...) engendrent des contraintes.

Les forêts privées sont difficilement exploitables car le parcellaire est petit, morcelé et peu accessible. Les enjeux vont se porter sur la gestion des parcelles forestières en lisières, confrontées à l'agriculture.



La vallée du Mars est une des sept vallées glaciaires qui rayonnent autour du Grand Site du Puy Mary. Les sommets, crêtes, verrous, reliefs et cascades lui confèrent un caractère pittoresque et extraordinaire. Sa lumière, ses couleurs, sa densité lui procurent une authenticité certaine. Les fonds de vallées fertiles et terres vertes d'estives dévoilent quant à eux l'empreinte de l'Homme, qu'elle soit économique ou culturelle. Le patrimoine bâti riche témoigne d'une vallée anciennement prospère mais dont la population a depuis fortement diminué.



Enfin, le paysage des estives témoigne de pratiques ancestrales de fauche et pâture. Il est important de le conserver pour des raisons économiques (apport de complément en fourrage) ; des liens sont à créer au niveau parcellaire entre la vallée et les estives et le patrimoine des granges et des burons doit être préservé.

« Ici c'est morcelé c'est affreux, il y a des parcelles grandes comme la pièce. C'est sûr le remembrement aurait fait du bien mais bon... » [Un agriculteur]

« C'est sûr qu'on se sent à l'écart, on est quand même loin de tout. Les boisements accentuent cette impression car depuis plusieurs années, la forêt descend. » [Habitante du Falgoux]

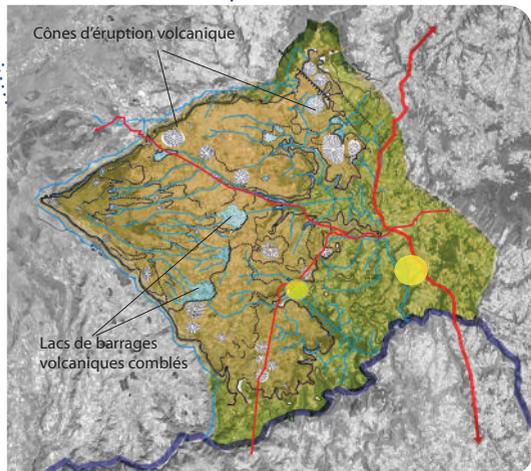
Le Pays de Saint-Flour

Un territoire emblématique à réorienter

Le paysage de la Planèze est l'héritage direct du passé volcanique du Cantal. Hier considérée comme le grenier agricole de la Haute-Auvergne, structurée par un réseau de murets, c'est aujourd'hui un paysage ouvert de prairie destinée à l'élevage.

Cette grande étendue peut se décomposer en trois composantes : la planèze d'estive, la haute-planèze bocagère et la basse-planèze.

Cette formation volcanique est ponctuée d'une diversité d'éléments naturels : des cônes de projections volcaniques qui ont donné naissance à des points hauts appelés pûys, ou puechs, sur l'un desquels est installé le village de Tanavelle surnommé «Phare de la Planèze» et un chapelet de narses du nord au sud avec la quasi-permanence de l'eau, qui en fait des réserves de biodiversité importantes ainsi qu'un potentiel paysager qui pourrait être utilisé au profit du tourisme.



A l'Est, s'étend un paysage de plateaux étagés et de vallons boisés dont l'origine géologique gneissique a provoqué un encaissement des ruisseaux et la formation de gorges. Les fonds de vallée, en perte de vitesse agricole, tendent à s'enfricher.

A la charnière entre la Planèze et ces plateaux se trouve la ville de Saint-Flour, implantée sur un éperon rocheux d'orgues basaltiques. Elle est, depuis la création de l'A75, une porte d'entrée sur la Haute-Auvergne, mais mériterait demain de s'orienter davantage vers sa planèze qui a fait sa prospérité.

Les flux touristiques arrivent depuis l'A75 en direction des sommets cantaliens, rythmés par les saisons. La Planèze reste un territoire occulté, traversé, parfois méconnu par les touristes.

A l'opposé de ces populations éphémères, la population permanente de l'est du département trouve à Saint-Flour une dynamique essentielle : concentration des services et passage de l'autoroute A75 qui permet de rester connecté avec le reste du territoire national.

Les agriculteurs se préoccupent de l'avenir de cette planèze. Aussi essaient-ils de diversifier leur production, en s'orientant vers les filières courtes et de qualité (coopérative fromagère de Valuejols, lentille...).

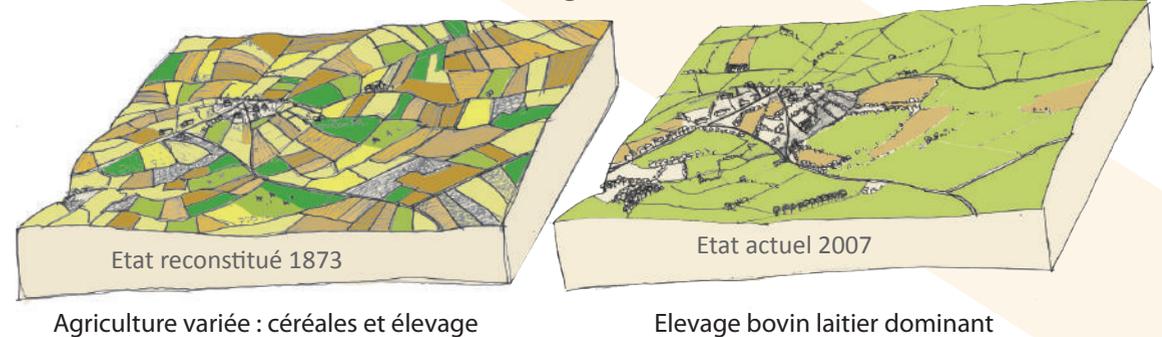
La ville de Saint-Flour a fait l'objet d'un plan paysage, élaboré en 1991, précurseur en France. Il s'est fait dans le cadre du 1% paysage et développement de l'autoroute A 75 qui passe à l'est de la ville. Saint-Flour s'est développée en suivant les préconisations de ce document : valorisation de la ville basse, liaison ville haute-ville basse, valorisation de l'entrée de ville depuis l'autoroute etc. Quelles conséquences a eu ce plan paysage 15 ans après sa réalisation ? Quelles valeurs paysagères caractéristiques sont aujourd'hui portées par un projet de développement territorial ?



«Les agriculteurs ont le sentiment d'être les jardiniers de l'espace. Il faut faire le lien entre le maintien des animaux, l'acte de produire et l'entretien des paysages. Les gens sont prêts pour les filières courtes.»
[un conseiller agricole de la chambre d'agriculture]

«Le développement de nouvelles filières est important car il est bien de se diversifier et de répondre directement aux attentes des consommateurs.»
[Agricultrice à Valuejols]

Evolution de l'agriculture de la Planèze



Le pays de Salers-Mauriac

Un territoire-image à mieux pratiquer



Planèze haute



Planèze basse



Haute vallée glaciaire



Vallées fluviales

Les territoires des pays de Salers et Mauriac sont constitués de plusieurs unités paysagères, entre planèzes et vallées.

La planèze haute, supérieure à 1000 m., est constituée de prairies pâturées à la belle saison. Le grand parcellaire agricole est délimité par des murets de pierre, une végétation rase et une structure arborée très pauvre.

La planèze moyenne est légèrement vallonnée, entre 800 et 1000 m., avec de grandes parcelles formant un paysage de bocage lâche. L'habitat est sous forme de petits hameaux et des alignements remarquables de frênes sont implantés le long des routes.

La planèze basse, entre 600 et 900 m., est, quant à elle, très découpée par différents cours d'eau prenant leur source dans la planèze haute. Le réseau bocager est dense et le paysage plus morcelé en raison de la déclivité. Les villages se positionnent alors plutôt sur les crêtes.

Au niveau des vallées glaciaires, la haute vallée au profil en V présente souvent des versants boisés dans les parties les plus abruptes et des piémonts pâturés. Les premières estives apparaissent sur les replats en haut des versants.

La basse vallée glaciaire commence lorsque la Maronne et l'Aspre se rejoignent pour former une vallée à fond large, plat, fertile et pâturé. Les villages sont implantés en bas des versants et dans le fond de vallée.

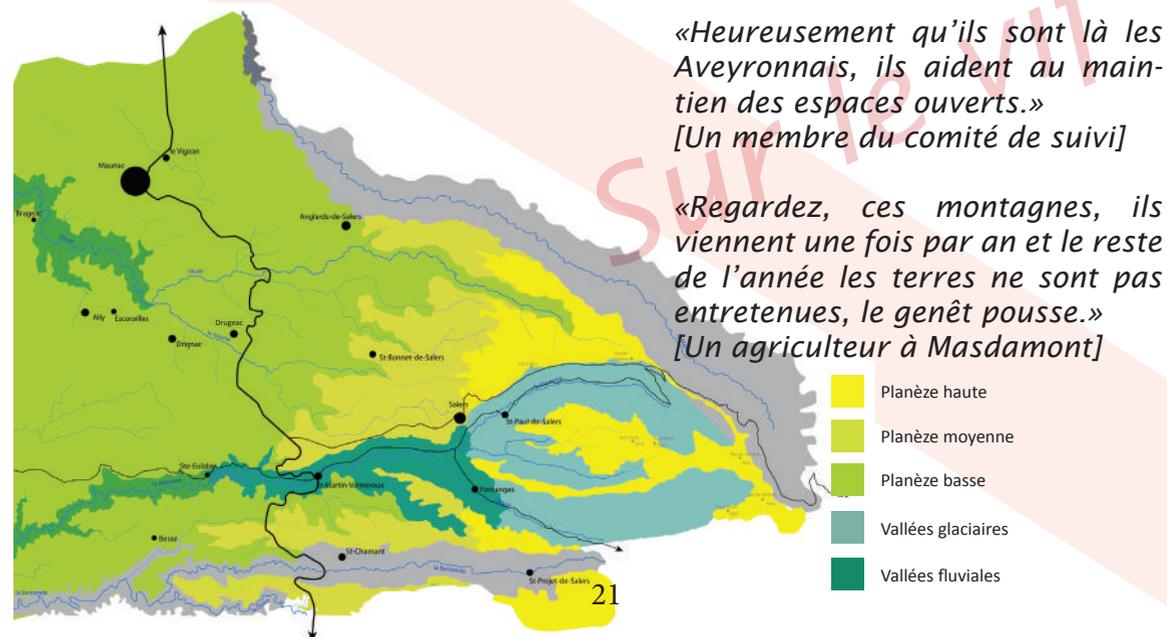
Le paysage de Salers-Mauriac bénéficie d'une image largement diffusée sur le territoire national grâce à sa production fromagère labellisée et la présence des pôles touristiques majeurs comme le village de Salers et le Puy Mary. Son patrimoine bâti remarquable, ses structures agricoles dynamiques et son paysage très entretenu en font un cadre de vie emblématique qui a tout pour fonctionner si ses équilibres sont respectés. Le territoire connaît cependant une dichotomie entre un paysage spectaculaire, touristique, utilisé comme image et un paysage plus local où se fabrique la production de qualité.

Le versant exposé au nord est le plus boisé. Les vallées fluviales enfin sont de deux sortes : fermées, encaissées, sinueuses et boisées sur les deux versants ; ou aux versants sud agricoles et versants nord boisés. Elles tranchent avec le paysage agricole du plateau.

La diversité des paysages et leur organisation graduelle sont la manifestation d'une double articulation du fonctionnement territorial : une orientation des dynamiques d'Est en Ouest d'économie touristique et une orientation nord-sud d'économie locale. La première est liée à la proximité du volcan cantalien et de Salers. Elle s'appuie sur ce qu'on peut appeler le « paysage image » et se traduit par de multiples structures touristiques et périmètres institu-

tionnels, par une attention particulière à la protection du patrimoine culturel et naturel, et qui profite aussi à l'activité agricole. La seconde est liée à l'axe routier Aurillac-Mauriac qui structure l'économie locale, où se trouve le bassin de vie et la majorité de la production agricole : c'est donc ce qu'on peut appeler un « paysage usage ».

Il existe en réalité une déconnexion entre le lieu de la production agricole, le « paysage usage », et l'image véhiculée pour sa valorisation qui s'appuie largement sur les paysages du massif, le « paysage image ». Ceux-ci ne sont plus le lieu véritable de la valorisation agricole mais sont ceux porteurs de valeur au travers des labellisations.



La Margeride et Haute vallée de la Truyère

Un territoire cloisonné à retisser et des identités à retrouver

Ce massif granitique s'étend de Massiac à Mende. C'est un territoire divisé administrativement et déterminé par «des Margerides» plutôt qu'une Margeride. Une coupe à travers le territoire (cf p. 23) offre un transect représentatif de la diversité de ses paysages. De là se dégagent trois grandes situations paysagères : la vallée de la Truyère, le plateau Ouest vallonné et un important massif forestier

La présence du Viaduc de Garabit et l'attrait touristique du secteur (lac, chemins de randonnée...) ont engendré l'installation d'équipements hôteliers et de loisirs. Cependant, au quotidien, la vallée reste perçue comme un accident dans le plateau vallonné. Son encaissement ne facilite pas les échanges entre les bourgs situés sur les deux versants.

Le plateau est exploité par l'élevage bovin à dominance laitière. Le parcellaire de petite taille est clôturé de piquets en granit ou de haies de frênes émondés. Il est également marqué par des bosquets de pins sylvestre, autrefois régénérés par la pâture ovine.

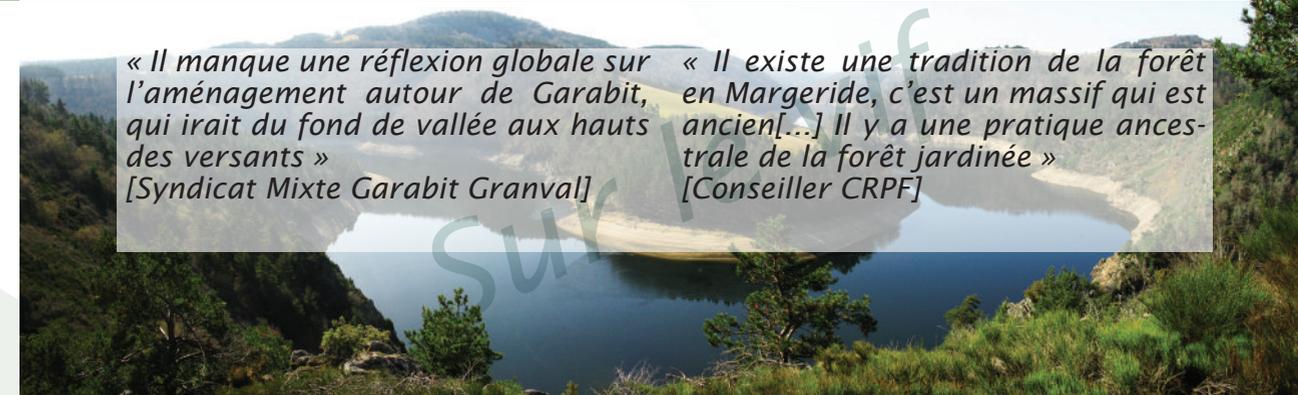
Les bourgs sont situés sur les points hauts. Ils sont organisés de façon compacte et fonctionnelle selon un tissu ancien à vocation agricole. Des clochers ou tours disposés en vis-à-vis ponctuent le paysage du plateau. Aujourd'hui, beaucoup d'anciennes bâtisses, inadaptées aux pratiques agricoles contemporaines, sont vacantes.

Le massif forestier, culminant à 1540 m., domine tous ces paysages. Il était, jusque

dans les années 1950, investi par une agriculture mixte dominée par l'élevage ovin qui fumait les terres pauvres de la Margeride. A la suite de la décroissance de cet élevage, de nombreuses pâtures ont été plantées et l'élevage bovin est devenu prédominant. Les derniers espaces ouverts visibles sur les parties sommitales sont des prairies artificielles.

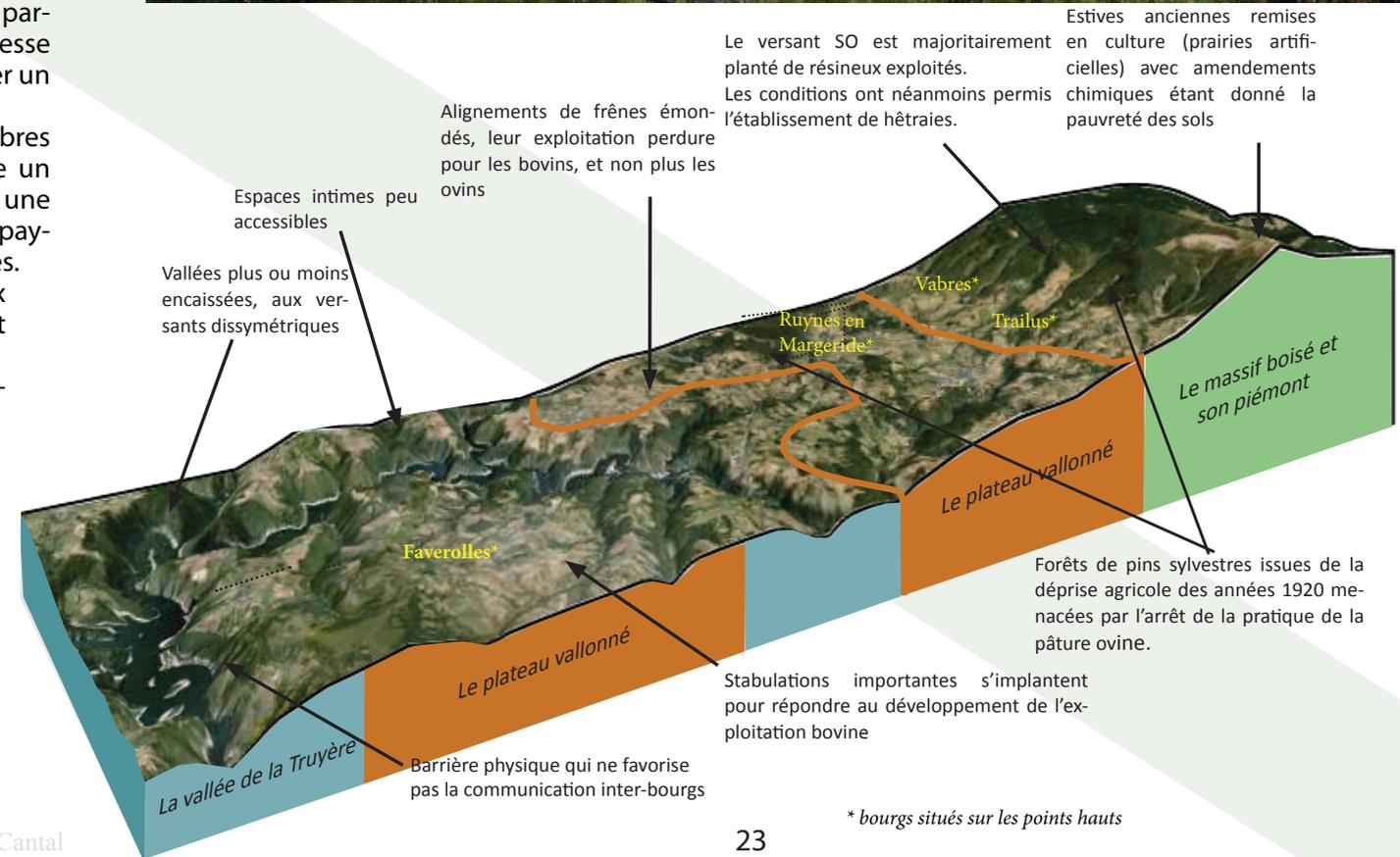
Malgré son unité fonctionnelle, le paysage de ce massif présente plusieurs typologies forestières :

- une forêt monospécifique de grandes parcelles d'épicéas qui, malgré une richesse écologique plutôt faible, peut présenter un réel intérêt paysager.
- une forêt «jardinée» constituée d'arbres de tous âges dont la gestion favorise un équilibre entre les espèces, participe à une plus grande biodiversité et offre des paysages non dévastés par les coupes rases.
- une forêt intermédiaire de bouleaux et de pins sylvestres qui s'est souvent installée de manière spontanée.
- un taillis de hêtres dont le bois est utilisé en bois de chauffage.



« Il manque une réflexion globale sur l'aménagement autour de Garabit, qui irait du fond de vallée aux hauts versants »
[Syndicat Mixte Garabit Granval]

« Il existe une tradition de la forêt en Margeride, c'est un massif qui est ancien[...] Il y a une pratique ancestrale de la forêt jardinée »
[Conseiller CRPF]



Espaces intimes peu accessibles
Vallées plus ou moins encaissées, aux versants dissymétriques

Alignements de frênes émondés, leur exploitation perdue pour les bovins, et non plus les ovins

Le versant SO est majoritairement en culture (prairies artificielles) avec amendements chimiques étant donné la pauvreté des sols

Estives anciennes remises en culture (prairies artificielles) avec amendements chimiques étant donné la pauvreté des sols

Faverolles*

Ruyres en Margeride*

Vabres*

Trailus*

Le massif boisé et son piémont

Le plateau vallonné

Le plateau vallonné

La vallée de la Truyère

Barrière physique qui ne favorise pas la communication inter-bourgs

Stabulations importantes s'implantent pour répondre au développement de l'exploitation bovine

Forêts de pins sylvestres issues de la déprise agricole des années 1920 menacées par l'arrêt de la pratique de la pâture ovine.

* bourgs situés sur les points hauts

La Châtaigneraie

Un territoire entre agriculture et forêt, à assembler

La Châtaigneraie est constituée de plateaux schisteux et granitiques qui structurent un paysage composé d'une succession de sommets arrondis, profondément entaillés par le réseau hydrographique. Les interfluviaux composés d'entrelacs de ruisseaux sont cultivés et habités, tout comme les parties sommitales, tandis que les versants abrupts sont boisés.

Le sol acide et pauvre de la région engendre un cortège floristique spécifique et la présence d'une hêtraie atlantique acidiphile. La combinaison des éléments géologiques, pédologiques, topographiques et climatiques ne permettent pas une exploitation aisée de ces terres.

Avant-guerre cependant, le système polyculturel de la Châtaigneraie, basé sur de petites exploitations, alliait céréales et châtaignes, ovins et porcins. Ce système est maintenant remplacé par une spécialisation d'élevage bovin et porcin. Ces nouvelles pratiques agricoles vont entraîner un paysage d'intensification parsemé de résidus de bocage et des boisements épars. D'où un habitat très dispersé, en raison également des conditions météorologiques plus favorables.

Il est ici intéressant de s'interroger sur les relations entre boisements et agriculture. La forêt a un fort potentiel de production mais aucune pratique sylvicole forte et généralisée ne se dégage véritablement, cette dernière étant privée à 85%.

On relève dans ce territoire un antagonisme entre espace agricole et espace forestier sur

les questions de déboisement et de reboisement. Il conviendrait donc de mettre en valeur l'espace sylvicole en proposant des modes de gestion qui prennent en compte la diversité des espèces, en multipliant les débouchés tels que la filière bois-énergie, ainsi qu'en ouvrant certains espaces au public apportant un attrait touristique supplémentaire à la région.

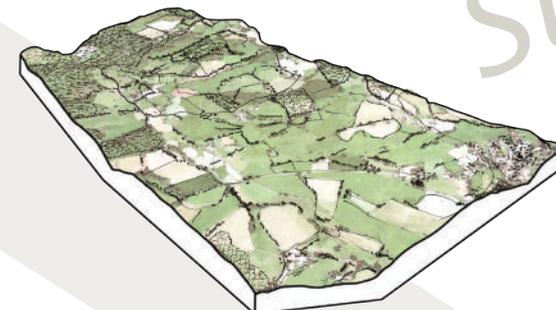
Du point de vue agricole, l'intensification des pratiques modifie fortement la perception et les formes du paysage avec une tendance à l'augmentation en taille des exploitations. Ces mutations se font bien souvent au détriment des fonds de vallée étroites qu'il serait plus que souhaitable de conserver ouverts pour avoir des continuités agricoles et paysagères de qualité.

Le tourisme se base essentiellement sur le patrimoine bâti et gastronomique, négligeant les paysages desquels proviennent ces produits. L'afflux touristique par ailleurs a tendance à se concentrer dans le sud de la Châtaigneraie. Il serait ainsi intéressant de restaurer ce lien tourisme/paysage.

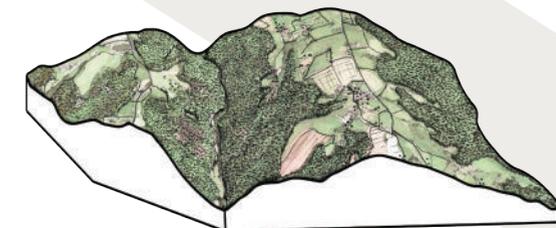
La Châtaigneraie cantalienne constitue une mosaïque de paysages située sur les terres les plus basses du département. Les relations entre élevage et sylviculture constituent un enjeu dans ce territoire profondément transformé au siècle dernier. Il convient également de s'intéresser au lien entre le tourisme gastronomique existant et les paysages desquels les produits sont issus.



Relief colinéaire



Vallée à fond plat



Profil de gorge



Plateau

«La Châtaigneraie, et plus généralement le Cantal, n'a pas de vocation ou plutôt de tradition forestière, c'est une région vraiment agricole avec encore une forte activité agricole et une forte pression foncière de l'agriculture», [ONF Aurillac]

«C'est un territoire formé d'une mosaïque de petites fermes, absolument pas généreux, très ingrat avec des amplitudes thermiques très fortes. Il y a des possibilités de développement, il faut agir. Pour avoir une exploitation viable et de qualité, on revient à une polyculture avec des techniques d'aujourd'hui plus performantes» [Agriculteur à Parlan]

«Si on passait tous les ans pour entretenir, on pourrait rentabiliser mieux les boisements, mais on manque de temps pour le faire» [Agriculteur Marcolès]



3 grandes orientations pour agir

Les différents travaux d'analyse des territoires présentés et les propositions d'actions ont révélé des problématiques communes à l'échelle départementale.

Ces actions ont pu, ainsi, être regroupées au travers de trois thématiques paysagères générales :

I- Protéger et diversifier un paysage-territoire

En affirmant le rôle des agriculteurs dans la protection, la gestion et la valorisation de paysages de qualité, il est possible d'élaborer des projets collectifs contribuant au développement durable des territoires. Une diversification des pratiques agricoles peut participer à maintenir un paysage ouvert et attractif et à contribuer à l'identité des lieux. Ces derniers deviennent alors un atout pour les territoires. Ces problématiques de gestion se rencontrent à différentes échelles, du local à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire communal au régional comme l'exemple de la gestion des estives.

Les espaces agricoles du Cantal sont trop souvent considérés comme de simples lieux de production. Pourtant, ils possèdent de nombreux atouts et peuvent réellement devenir support d'usages et de pratiques diverses. Le développement du sylvo-pastoralisme ou de l'agroforesterie, ou la gestion et la préservation de milieux humides ou de cours d'eau par les agriculteurs sont susceptibles de devenir un atout pour le développement local et de soutenir la place de l'agriculture dans les projets de territoire.



II- Aménager et améliorer un paysage-cadre de vie

L'analyse du paysage est un outil privilégié pour aborder la question du cadre de vie. Elle permet d'aborder et de communiquer sur les processus globaux qui se répercutent concrètement sur les territoires. En même temps, le paysage porte les traces du passé, nécessaires à prendre en considération pour orienter de façon durable l'avenir des territoires.

Les dynamiques actuelles du Cantal liées à l'essor touristique, au développement urbain, à la qualité architecturale et au développement des transports, nécessitent d'être anticipées et imposent de prendre en compte les particularités paysagères locales.

La qualité du cadre de vie doit être assurée par le développement raisonné des extensions urbaines et des structures touristiques.

Ces préoccupations pourront être étudiées lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, par exemple.

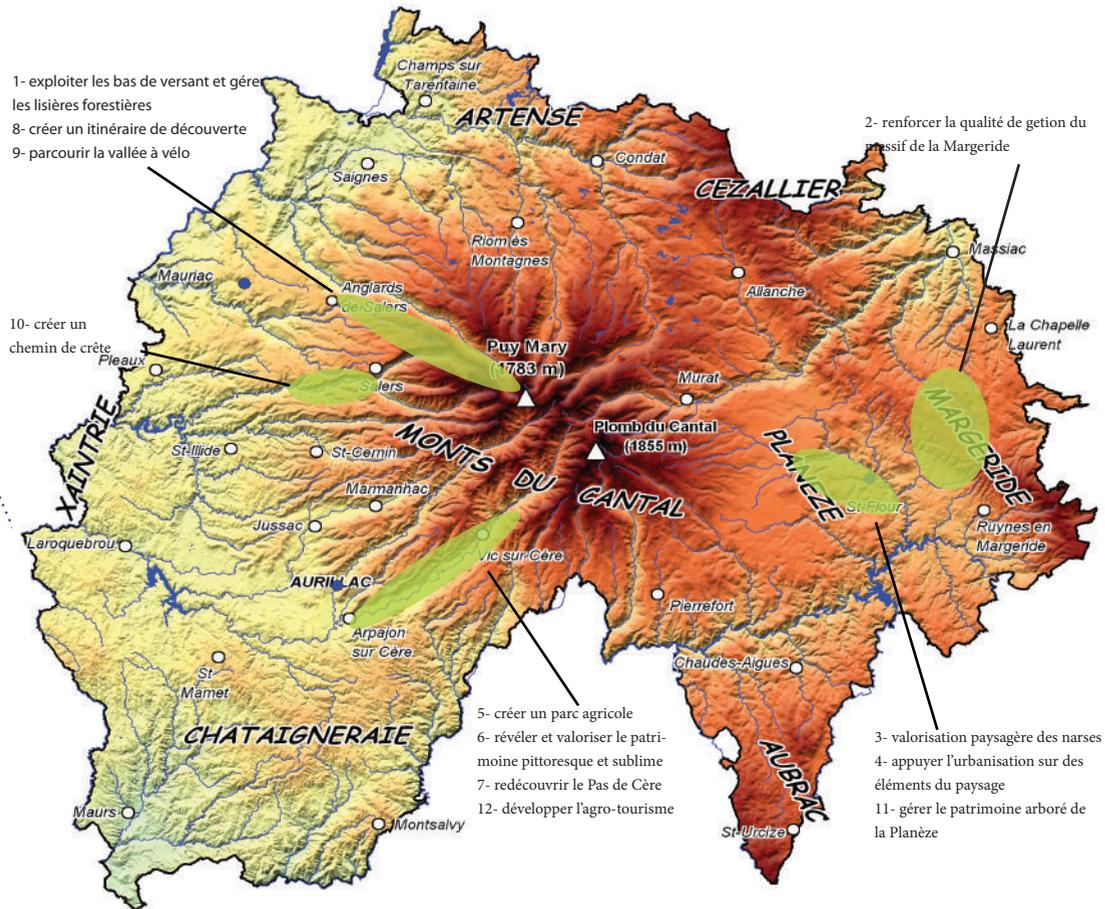


III- Valoriser et découvrir un paysage-patrimoine

Le Cantal possède des sites et des espaces patrimoniaux d'exception, parfois reconnus et emblématiques de l'ensemble du département. Ils peuvent aussi être ordinaires, oubliés, tout en étant pourtant représentatifs de singularités et/ou d'une forte identité locale.

Le paysage permet en effet de mettre l'accent sur ce patrimoine immatériel identitaire, de le valoriser en vue d'un développement futur. Ce patrimoine est porteur d'éléments gravitant autour de valeurs historiques, écologiques, architecturales, agricoles que « l'outil paysage » peut faire découvrir, soutenir, appuyer, révéler.

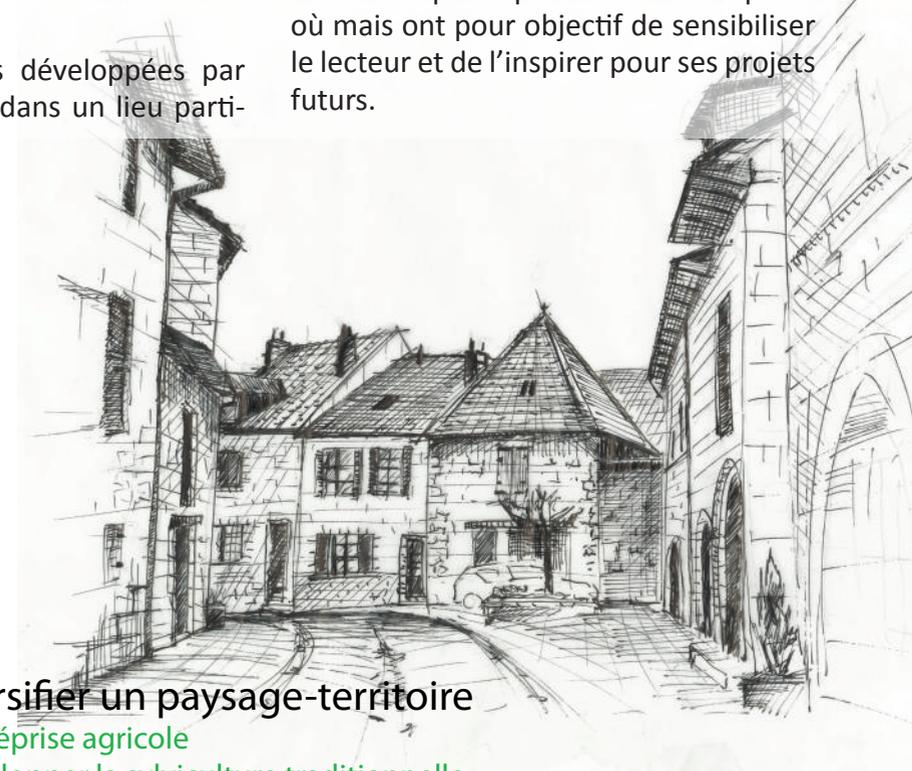
7 actions prioritaires pour 12 propositions pour l'exemple



Ces enjeux ont trouvé réponse dans des propositions d'actions concrètes dont nous vous proposons un échantillon dans ce document.

Chacune des actions développées par la suite est localisée dans un lieu parti-

culièrement emblématique d'une dynamique ou d'une configuration. Elles ne sont donc pas reproductibles n'importe où mais ont pour objectif de sensibiliser le lecteur et de l'inspirer pour ses projets futurs.



1- Gérer et diversifier un paysage-territoire

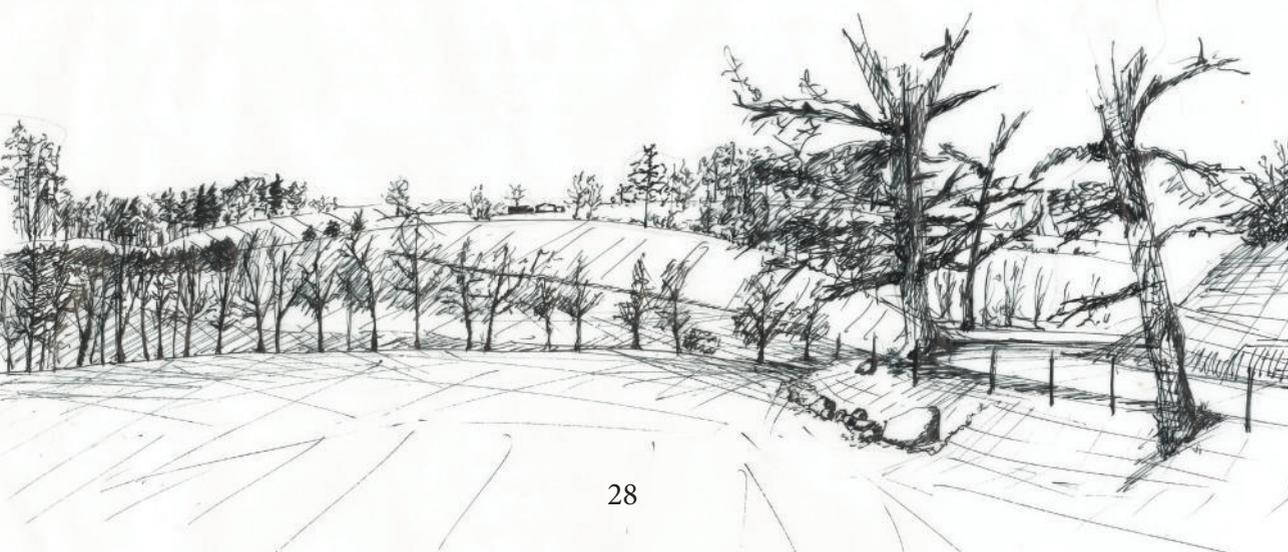
- 1.1 Lutter contre la déprise agricole
- 1.2 Conforter et développer la sylviculture traditionnelle
- 1.3 Maintenir et mettre en valeur les milieux naturels liés à l'eau

2- Aménager et améliorer un paysage-cadre de vie

- 2.1 Lutter contre l'étalement urbain et préserver le patrimoine bâti

3- Valoriser et découvrir un paysage-patrimoine

- 3.1 Valoriser, aménager et faire découvrir les sites naturels
- 3.2 Maintenir et entretenir les bocages
- 3.3 Faire du tourisme un atout pour l'agriculture





Orientation 1 Gérer et diversifier un paysage-territoire

Action 1.1 : Lutter contre la déprise agricole

Avec 5660 exploitations au recensement agricole 2010, l'agriculture occupe les deux tiers de la superficie départementale (moyenne française : 54 %). Plus de la moitié du territoire cantalien est couvert par de la prairie permanente (qui représente près de 80% de la SAU). La forêt occupe plus du quart du département.

Le phénomène de reprise-agrandissement des exploitations (les surfaces libérées par exploitations qui disparaissent sont reprises par les agriculteurs qui s'installent ou s'agrandissent) a permis, jusqu'à présent, de maintenir un espace agricole tenu où la déprise reste limitée géographiquement. Ainsi, si le Cantal a perdu 1 300 exploitations entre 1993 et 2003, la surface agricole cultivée a diminué seulement d'environ 5000 ha sur la même période, soit l'équivalent 70 exploitations de 70 ha.

Par contre, des territoires connaissent un phénomène d'enfrichement. Il s'agit notamment de certains fonds de vallée, aux pentes escarpées, pas ou peu mécanisables. Le maintien de l'ouverture des paysages par l'agriculture est un enjeu fort

pour ces espaces. La fermeture du paysage (par le développement de taillis, l'élargissement des haies, la « descente » de la forêt vers les pâtures) est ressentie durement par les habitants (sentiment d'isolement, d'abandon), nuit à l'attractivité touristique (des points de vue, des sites géologiques sont désormais masqués), pénalise la transmissibilité des exploitations.

L'agriculture joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ouverture des paysages. Que faire pour maintenir des exploitants dans ces territoires fragiles à fort handicap naturel (pente, altitude)?

Plus globalement encore, avec la baisse continue du nombre d'exploitations (moins 15% entre 2000 et 2010), les incertitudes sur la réforme de PAC en 2013, la fin des quotas laitiers en 2015, la faible valorisation des AOC cantaliennes, le risque de déprise pourrait s'accroître plus fortement dans les années à venir et pose clairement la question de la durabilité de l'agriculture cantalienne.



Proposition 1

Exploiter les bas de versant et gérer les lisières forestières dans la vallée du Mars.

Objectifs et outils

L'objectif de cette action est de conserver une continuité agricole de qualité tout le long de la vallée. Pour cela, un regroupement parcellaire est à envisager dans les zones intermédiaires ainsi qu'une incitation à les faire pâturer grâce à une meilleure répartition des aides financières dans le département.

Pour faciliter l'exploitation agricole de la propriété foncière, il est possible de s'appuyer sur une AFAF.

Un « Schéma de valorisation paysagère » a été créé en 2006 par le Pays de Salers. Une recommandation pourrait y être ajoutée concernant le maintien et la réouverture des terres sujettes à déprise agricole dans la vallée du Mars. La charte forestière

du pays de Salers, en cours d'élaboration, pourra servir d'outil de concertation autour de cette problématique.

Un débat de fond doit être engagé au sein des instances publiques pour voir si les aides actuelles pour éviter l'enfrichement des territoires difficiles (ICHN, PHAE) sont les mieux adaptées à la conservation des paysages.

L'approche à l'échelle du parcellaire ou d'un ensemble de parcelles sur une même unité paysagère (versant, fond de vallée, replat) permettrait par exemple de maintenir durablement des paysages de qualité, ce qui engendrerait par là-même un cercle vertueux d'attrait touristique, de dynamique artisanale et de petit commerce, puis d'attrait au logement.

Proposition: regroupement du parcellaire à St-Vincent-de-Salers



Parcels qui s'enrichissent Exploitation de M. Blanchefleur Exploitation de M. Tissandier

Les paysages des bas de versant situés à St-Vincent-de-Salers tendent à s'enfricher, tandis que les terres les plus plates restent utilisées en prés de fauche. Cet enfrichement des parcelles les plus petites est certainement lié au manque d'entretien par la pâture et à leur difficulté de mécanisation. D'après Claude Chazelle, paysagiste, «la déprise comme l'emprise agricole peuvent être alternativement bénéfique ou néfaste au paysage selon leur capacité à révéler ou oblitérer les sens du territoire».

Les enjeux sont donc ici dans le maintien voire la réouverture des parcelles agricoles qui ont capacité à révéler ou à structurer le paysage de la vallée du Mars.

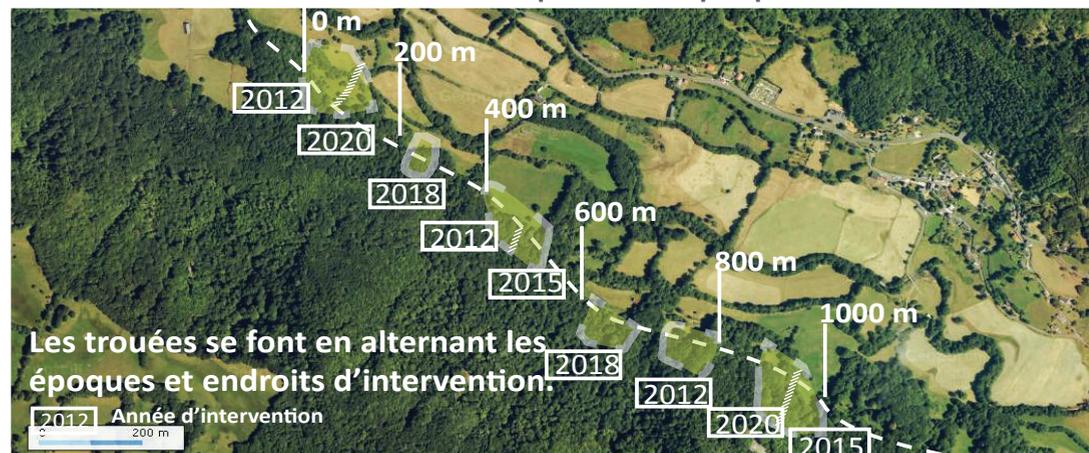
Ce type d'approche micro-territoriale consisterait donc à apporter une aide financière aux exploitants ayant des terres sur les zones ciblées.

Une stratégie à cette échelle s'applique

déjà concernant les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territoriales) mais concernerait cette fois-ci le paysage plutôt que l'environnement.



Intervenir dans le temps dans les peuplements





Orientation 1 Gérer et diversifier un paysage-territoire

Action 1.2 : Conforter et développer la sylviculture traditionnelle

Profonde et majestueuse ceinture des grandes vallées agricoles, immense territoire de tourisme et de savoir-faire ancien en Margeride, jalons des collines de Châtaigneraie, la forêt est aujourd'hui un écrin pour l'Homme cantalien.

Dynamique à en être envahissante, menacée par les changements climatiques, brutalisées par des gestions approximatives, elle peut demain retirer les atouts dont elle gratifie le territoire.

N'oublions pas de l'admirer, de la comprendre . alors nous pourrons l'aider à ce qu'elle nous accompagne si bien.

Proposition 2

Conforter la qualité de gestion du massif de la Margeride

Le massif de la Margeride est omniprésent dans le paysage, il représente la limite visuelle, l'horizon et culmine à 1400 m. Ses versants sont complètement boisés et on aperçoit quelques ouvertures sur le sommet du massif, correspondant à des zones de pâture d'altitude. La plupart des parcelles forestières sont privées et on y trouve une diversité de modes de gestion (futaie régulière, futaie irrégulière) et d'essences.



Outils et partenaires

L'alternance des espaces fermés et ouverts, des paysages lumineux et sombres et des faciès forestiers constitue un paysage vécu comme emblématique par ses habitants, et surtout touristique. La forêt en Margeride est un élément essentiel de son caractère, il convient donc d'éviter la dévalorisation de ce paysage.

Deux modes de gestion prédominent en Margeride : la futaie dite «jardinée» qui perpétue la hêtraie-sapinière spontanée où la main humaine tend toutefois à exclure le hêtre et qui ne connaît jamais de coupe rase, et la futaie régulière souvent d'épicéa pur et dont la régénération future aura tendance à générer des coupes rases importantes aux contours rectilignes.

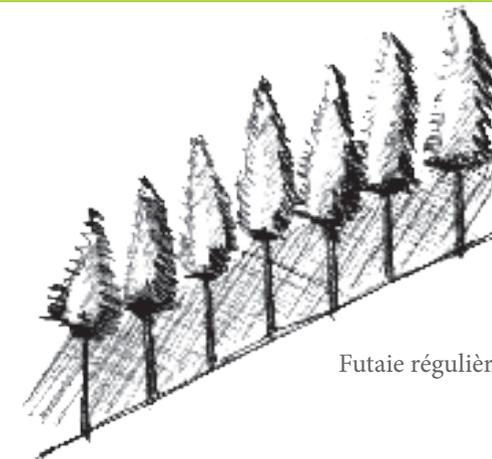
La gestion en futaie jardinée exige une action permanente en forêt. Elle reste bien présente dans les propriétés forestières de plus de 25 hectares, mais tend à ne plus être

assurée dans celles de 5 à 25 hectares, très nombreuses. En conséquence aujourd'hui, d'une part la sapinière s'y régularise avec l'inconvénient paysager potentiel des coupes rases à venir ; d'autre part, la mise en marché de bois y régresse alors que les enjeux économiques et écologiques nationaux voudraient qu'elle progresse.

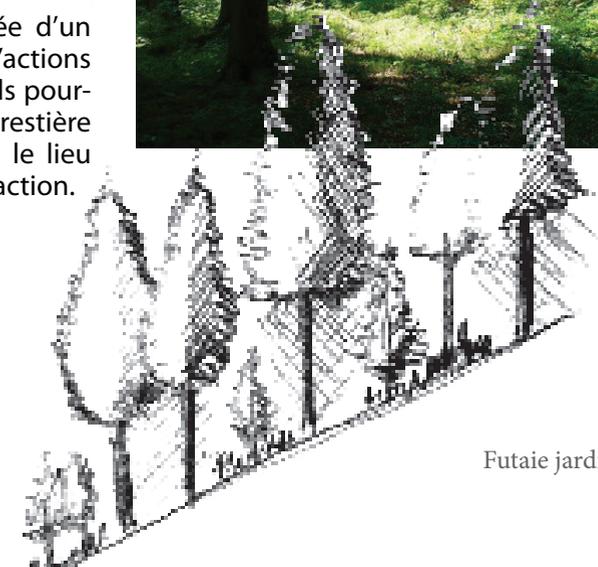
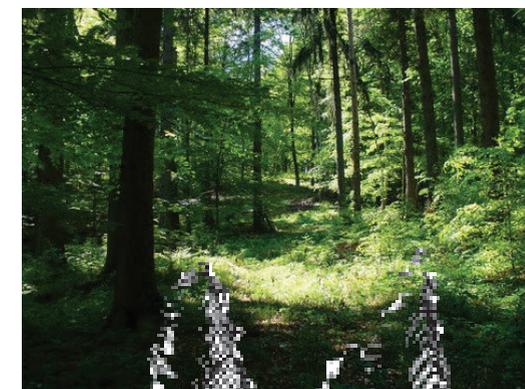
Enfin, la futaie jardinée est potentiellement préservatrice d'une diversité d'essences et productrice d'une forte proportion de bois d'œuvre de qualité : deux atouts essentiels pour prévenir les adversités futures que peuvent être le changement climatique et les fluctuations du marché du bois.

Il apparaît donc utile pour l'avenir de la Margeride de tenter de promouvoir la gestion en futaie jardinée.

L'action des institutionnels forestiers dans ce domaine est par nature plutôt restreinte car ils n'ont pas reçu pour mission de développer un mode de gestion plutôt qu'un autre.



Futaie régulière



Futaie jardinée

Parallèlement, il conviendrait de mieux caractériser le risque paysager à long terme généré par les futaies régulières résineuses. En effet, les solutions à cet éventuel problème (modifications des plans de gestion, transformations en futaie jardinée) seraient à initier dès à présent.

Il est proposé de développer l'idée d'un portage local de cette promotion d'actions forestières, auquel les institutionnels pourraient mieux concourir. La Charte forestière de territoire de Margeride semble le lieu tout désigné de gestation de cette action.

Orientation 1

Gérer et diversifier un paysage-territoire

Action 1.3 : Maintenir et mettre en valeur les milieux naturels liés à l'eau

Les milieux liés à l'eau occupent une place importante dans le Cantal tant sur le plan économique (attractivité touristique des lacs de barrages, de montagne, des rivières et gorges comme la Jordanne, le Pas de Cère) et environnemental. Ainsi, en tant qu'espace de transition entre la terre et l'eau, les zones humides, remplissent diverses fonctions de grande importance :

- hydrologique : elles stockent et restituent progressivement de grande quantité d'eau, jouent un rôle d'éponge, améliorent la qualité de l'eau et protègent les berges contre l'érosion

- biologique : même si elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles recèlent des trésors faunistiques et floristiques
- climatique : elles influencent localement le climat par des phénomènes d'évaporation ou de restitution d'eau
- scientifique : elles sont d'excellents supports pédagogiques de la biodiversité, de sa dynamique et de son fonctionnement
- économique : l'aquaculture, la production d'osier, de tourbe, le tourisme... participent à leur gestion et leur mise en valeur.

Ces milieux peuvent être soumis à des pressions fortes : urbanisation des rives, menaces sur la qualité et quantité de la ressource en eau, drainage, sur-exploitation.

Il ne s'agit pas ici de « mettre sous cloche » ces espaces mais d'envisager leur gestion durable, respectueuse du milieu tout en le mettant en valeur.



Proposition 3

Pour une valorisation paysagère et environnementale des narses sur la planèze de Saint-Flour

Objectifs et outils

Afin de mettre en valeur ces espaces humides, il faudrait porter l'action sur leur gestion, leur aménagement, et leur protection.

L'enjeu du maintien de l'activité agricole y est important mais avec une gestion appropriée respectueuse du milieu.

Plusieurs actions sont envisageables :

- réduire le pâturage des parcelles délimitées par le zonage afin de laisser la végétation caractéristique se développer. Laisser les bêtes pâturer partiellement ces espaces permettrait de maintenir une gestion adaptée au milieu.
- renforcer la ripisylve à proximité des ruisseaux afin d'affirmer les narses comme éléments-repères dans le paysage.
- installer un sentier de découverte avec panneaux d'information au coeur de la narse pour pouvoir s'en approcher et découvrir ces milieux de manière pédagogique.

Parmi les mesures envisagées par le document d'objectifs Natura 2000 de la planèze de Saint-Flour, certaines concernent la dimension paysagère qu'il nous intéresse particulièrement de défendre.

«Restaurer les zones humides dégradées (Lascols, Ribettes...) en respectant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire» ; «entretenir le réseau de fossés et de mares» et «favoriser la création de mosaïques de cultures» sont des actions qui peuvent être portées à travers les contrats Natura 2000.

D'autres, comme l'entretien et la restauration des ripisylves ainsi que le maintien du réseau de murets en pierres, font partie de la charte Natura 2000 à signer par les agriculteurs désireux d'agir pour l'environnement et le paysage.

Le maintien des haies et piquets de clôture comme structure paysagère de la Planèze et comme sites de nidification et de prédation, ainsi que le maintien des prairies fleuries, peuvent être effectués grâce aux Mesures Agri-Environnementales et Territoriales qui permettent d'allouer des fonds à ces actions.

En terme d'aménagement, afin de développer les possibilités de découverte de ces paysages, des aménagements légers peuvent être faits au niveau des narses, comme il est prévu à Lascols.

La narse actuelle de Lascols, grande de plus de 100 ha, est ce qu'il reste d'un ancien lac que le drainage et le fumage ont asséché en grande partie. Un projet de valorisation par la préservation du plan d'eau, l'aménagement de sentiers de découverte, la réhabilitation du petit patrimoine bâti et la replantation de haies aux environs est en cours de réflexion.

Les Communautés de Communes pourraient porter ce type de projets sur plusieurs narses dans le cadre d'un «Agenda 21» sur la thématique «préservation de la biodiversité et des ressources naturelles».

Au coeur de l'immensité de la Planèze, situées sur l'emplacement d'anciens barrages volcaniques, des zones humides, les narses, apparaissent comme l'héritage du passé volcanique du Cantal.

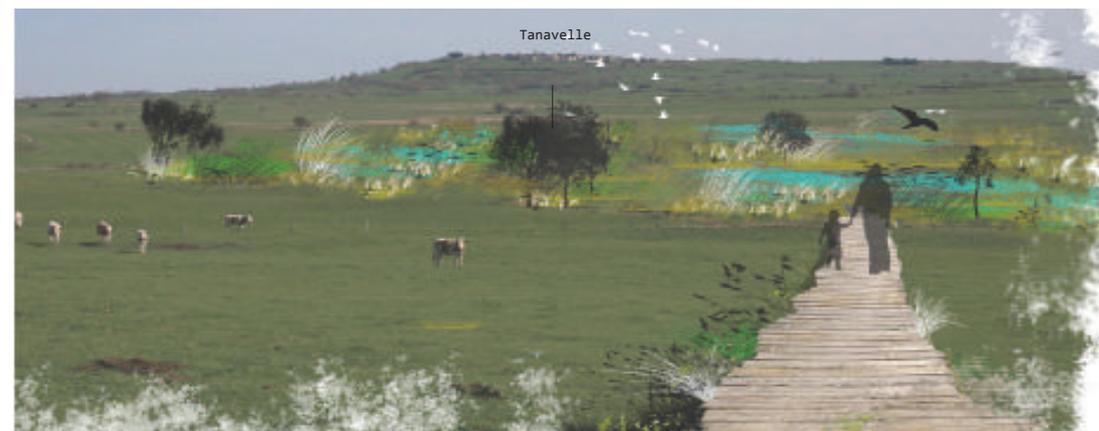
Baignées par les eaux provenant de ruisseaux alentours et habitées par des espèces animales et végétales, ces narses sont aussi support au pâturage. En plus de cet antagonisme production/préservation, leur proximité d'avec des villages emblématiques de la Planèze comme Nouvialle, Tanavelle ou Latga, en font des sites au potentiel touristique fort.

Le paysage de la narse, plus ou moins perceptible selon les saisons

La narse de Nouvialle en hiver et au printemps, vue depuis la D 16



Selon les saisons, le paysage des narses est changeant comme par exemple à Nouvialle. Les prairies sont inondées ou totalement sèches. Reste le réseau de ruisseau et la ripisylve l'accompagnant comme élément marquant dans le paysage.





Action 2.1 : Lutter contre l'étalement urbain et préserver le patrimoine bâti

Le département du Cantal a connu depuis plusieurs décennies une baisse continue du nombre de ses habitants. L'importance de ce déclin démographique, qui apparaît aujourd'hui stabilisé, n'a pas empêché le territoire d'être confronté, par endroits de manière significative, à des processus d'étalement urbain. L'extension spatiale de zones urbanisées, accompagnée d'une «dé-densification» des principales agglomérations, s'explique en l'espèce par un moindre coût du foncier dans les communes périphériques et l'utilisation intensive de l'automobile.



Orientation 2 Améliorer et aménager un paysage-cadre de vie

Ces phénomènes combinés se traduisent incidemment par des pressions accrues sur l'environnement et les paysages, voire par des conflits d'usage et conduisent à une régression lente mais certaine des surfaces du milieu naturel et rural. L'accroissement des flux domicile-travail par des moyens de locomotion polluants doit également être regardé comme une entrave au développement durable.

La dispersion du bâti, l'implantation en campagne de lotissements dont l'architecture normalisée banalise le paysage, l'expansion d'une urbanisation «linéaire» en bordure de route constituent autant d'éléments à reconsidérer pour mieux appréhender les pressions foncières et les spécificités paysagères locales.



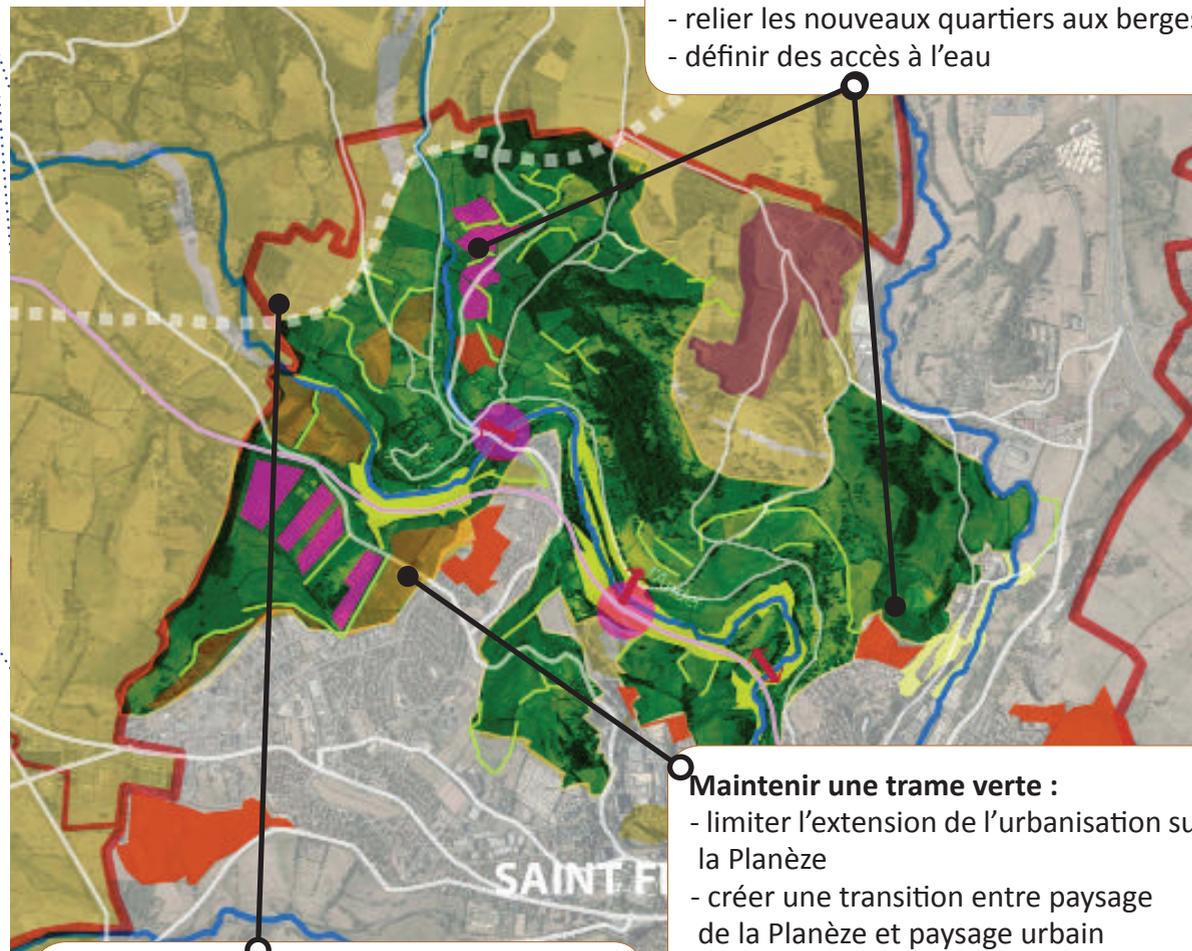
Proposition 4

Appuyer l'urbanisation de Saint-Flour sur les éléments du paysage

Saint-Flour se trouve au coeur d'un réseau hydrographique riche. L'Ander traverse une trame agricole, végétale et urbaine de grande qualité paysagère. La ville connaissant un développement urbain notable, quelles relations ce développement peut entretenir avec son paysage ? Comment instaurer un nouveau rapport entre la « capitale agricole » et son grand paysage ? Le projet de contournement de Saint-Flour est-il une opportunité pour affirmer une nouvelle entrée de ville ?

S'appuyer sur le réseau hydrographique pour construire l'urbanité :

- relier les nouveaux quartiers aux berges
- définir des accès à l'eau



Maintenir une trame verte :

- limiter l'extension de l'urbanisation sur la Planèze
- créer une transition entre paysage de la Planèze et paysage urbain
- développer les cultures identitaires de la Planèze (lentilles, seigle)

Créer une nouvelle entrée de ville au niveau du contournement de St-Flour :

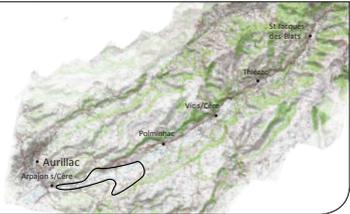
- préserver les réseaux de haies existants pour atténuer l'impact visuel de la voie
- mettre en valeur le paysage des vallons agricoles



Objectifs et outils

Le premier objectif consiste, au niveau de la vallée, à proposer la construction de nouveaux quartiers d'habitat collectif reliés aux berges de la rivière en prenant bien en compte les risques d'inondations. Les habitants pourraient alors profiter d'un cadre particulièrement agréable où espace public et espace privé se mélangent en harmonie. Pour cela, il conviendrait de requestionner le zonage du PLU en reportant certaines zones «Au» (à urbaniser) et de mettre en valeur la nouvelle entrée de ville. Un programme d'acquisition foncière par la commune pourrait accompagner la démarche.

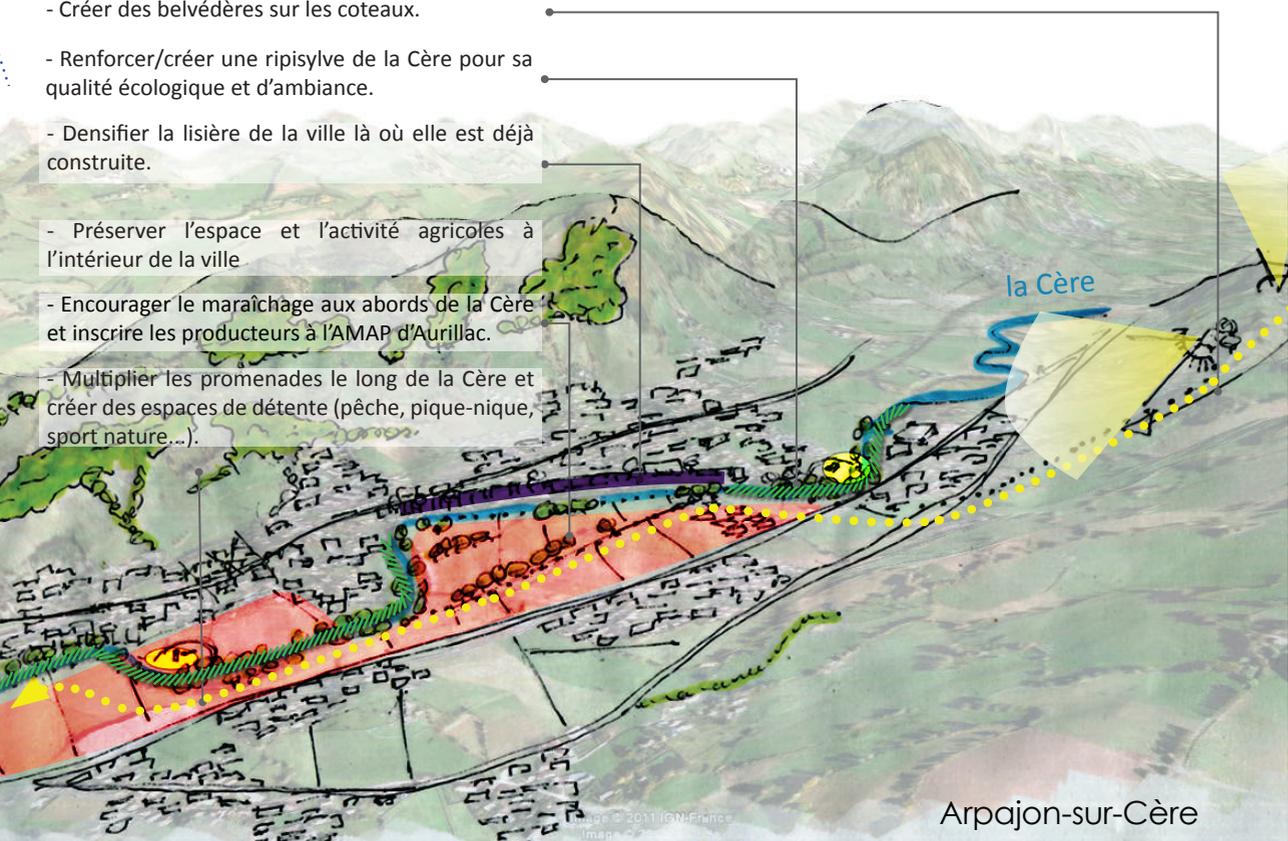
D'autre part, nous proposons de mettre en place une ceinture verte dans laquelle seraient installés des jardins ouvriers. Cet espace servirait de transition douce entre le paysage de la Planèze et le paysage urbain.



Proposition 5

Créer un parc agricole dans l'entre-deux urbain d'Arpajon-sur-Cère

- Créer des belvédères sur les coteaux.
- Renforcer/créer une ripisylve de la Cère pour sa qualité écologique et d'ambiance.
- Densifier la lisière de la ville là où elle est déjà construite.
- Préserver l'espace et l'activité agricoles à l'intérieur de la ville
- Encourager le maraîchage aux abords de la Cère et inscrire les producteurs à l'AMAP d'Aurillac.
- Multiplier les promenades le long de la Cère et créer des espaces de détente (pêche, pique-nique, sport nature...).



Arpajon-sur-Cère

La notion de "Parc agricole"

L'idée du parc agricole signifie que l'on donne à l'espace agricole une fonction de promenade, de détente, de loisir, en plus de sa fonction de production alimentaire.

Les habitants de l'agglomération d'Aurillac bénéficieraient alors d'un «jardin» immense créant par là même une relation de proximité avec l'agriculture.

Arpajon-sur-Cère, dans la continuité d'Aurillac, connaît une importante croissance urbaine qui se caractérise par la création de quartiers pavillonnaires banals. Cette expansion est limitée dans le fond de vallée par la Cère et sa zone d'inondation. Cependant celle-ci est inégale d'un bout à l'autre de la vallée et l'urbanisation risque de rompre l'unité agricole qui s'étend jusqu'à Vic-sur-Cère. Ainsi les enjeux sont dans le maintien, l'évolution et la diversification des pratiques agricoles, mais aussi l'amélioration du cadre de vie du bassin d'Aurillac par la gestion de l'extension urbaine.

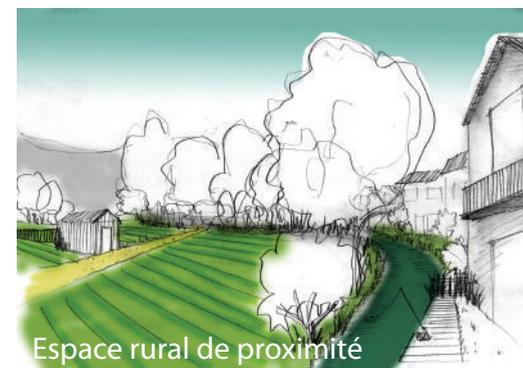
Objectifs et outils

L'objectif premier de cette opération est de limiter l'urbanisation dans le fond de vallée afin de conserver une ouverture agricole qui serve d'entrée dans la vallée. Cela pourrait s'étudier dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme. Pour y ajouter une plus-value, nous encouragerons les agriculteurs qui le souhaitent à se mettre au maraîchage bio dont la production pourrait être vendue dans l'agglomération en passant par l'AMAP d'Aurillac ou les marchés. Une aide technique et financière serait apportée pour aider à la reconversion. Un Aménagement Foncier Agricole et Forestier devrait permettre de rassembler les parcelles des agriculteurs intéressés au sein de cette zone en faisant des échanges entre propriétaires. La constitution d'une réserve foncière ciblant la zone à protéger serait envisageable dans le cadre de cette procédure.

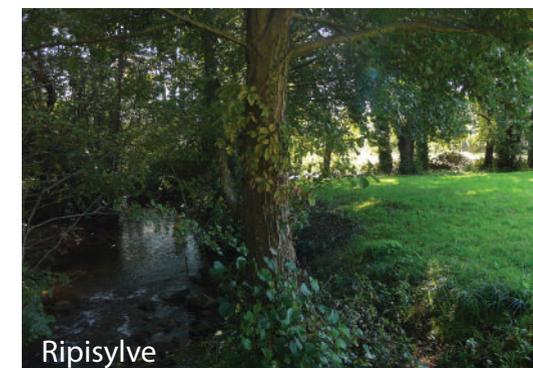
Nous proposons ensuite de développer le cadre naturel en protégeant les berges de la Cère et en prolongeant certaines haies arborées déjà présentes dans les champs. Les berges pourraient être attribuées à une AFAPAF chargée de protéger et d'entretenir la ripisylve.

Autour de ce cadre idyllique les maisons pourront être bâties, densément à certains abords de la rivière ou par îlots sur la rive gauche.

Des espaces de détente et de promenade pourraient ensuite être créés par exemple, une voie verte reliant Arpajon-sur-Cère au Pas de Cère.



Espace rural de proximité



Ripisylve

Action 3.1 : Valoriser, aménager et faire découvrir les sites naturels

Le Cantal recense plus de 255 sites classés ou inscrits pour leur valeur esthétique, le plus emblématique étant le site classé des Monts du Cantal de plus de 8 000 ha, un des plus grands de France.

S'appuyer sur cette ressource pour développer l'économie est une piste majeure pour le département.

La mise en oeuvre de l'opération «Grand Site Puy Mary», sa prochaine labellisation «Grand Site de France» sont une illustration parfaite de ce que le paysage et l'environnement peuvent apporter à l'économie du département.



Proposition 6

Révéler et valoriser le patrimoine pittoresque et sublime



Le Chaos de Casteltinet entretenu par le pâturage au siècle dernier (source : archives du Cantal)

Outils et partenaires

Autrefois, le pied des chaos et des protubérances rocheuses étaient des terres pâturées, leur servant de piédestal. Aujourd'hui ces espaces sont pour l'essentiel enforestés pour des raisons pratiques et économiques. Faute de pouvoir réouvrir l'ensemble de ces espaces, nous proposons de créer des clairières dans la forêt au pied du chaos de Casteltinet, qui servirait de point de vue en contreplongée sur les falaises pour les touristes et promeneurs locaux. Ces ouvertures, entretenues par le pâturage, pourraient se faire autour des monuments rocheux symboliques comme la porte du lion par exemple. Elles décupleraient par là-même la diversité floristique et faunistique de la forêt en créant une lisière de buissons et arbres non présents dans la hêtraie.

Depuis ces espaces des axes visuels pourront être créés sur la vallée.

Pour ce faire, il faudra dans un premier temps présenter les objectifs de l'action aux habitants des hameaux à proximité (le hameau de Lagoutte en l'occurrence) ; puis définir des itinéraires de promenade sur les sites : depuis le hameau du Faillitoux en direction de la cascade du Faillitoux, au milieu des colonnes de roche à Casteltinet, etc.

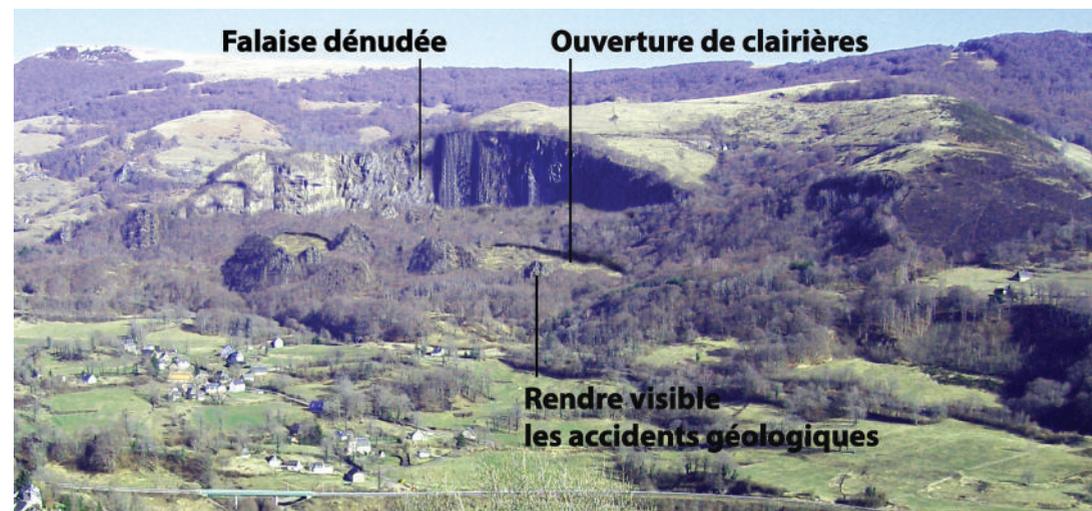
Après enquête auprès des visiteurs et des habitants, un plan de défrichement pourra être dessiné avec en priorité la création de vues depuis la route et, si possible, le train, le dégagement des lignes d'horizon en crête, la révélation des «sculptures géologiques» et l'alternance d'ouvertures et fermetures durant la promenade.

Il faudra bien sûr choisir des surfaces où le sol a un potentiel correct pour le pâturage.

Le chaos de Casteltinet étant situé sur des espaces privés, il faudra tenter de convaincre les propriétaires des boisements de les remettre en culture eux-mêmes ou en location à un agriculteur qui serait intéressé, après autorisation administrative de défrichement.

Le Service Agricole de la DDT peut estimer la rentabilité pour un agriculteur d'une telle opération, compte tenu de la taille de l'exploitation et de ses activités.

Aux alentours de Thiézac se trouve une constellation de sites touristiques de patrimoine géologique remarquable (cascades, falaises, chaos...) souvent entourés d'une hêtraie. Ces sites sont fréquentés par les touristes depuis plus d'un siècle mais sont aujourd'hui moins visibles et comme abandonnés à la forêt qui s'est développée sur les anciens pacages. Ces parcelles, souvent en biens de section, sont peu entretenues et méritent d'être réinvesties pour remettre au goût du jour ce « tourisme du sublime ».



Photomontage après ouverture des clairières

Un dispositif d'aides aux éleveurs concernés pourrait être mis en place par la DDT pour pouvoir créer des accès, de clôturer ou d'effectuer d'autres travaux agricoles...

L'usage d'ovins sur les parties les plus pauvres et accidentées peut être intéressant et applicable avec une convention de pâturage entre la communauté de communes Cère et Goul, porteuse de projet, et l'éleveur chargé du travail.

Au sein des hameaux peuvent être aménagés des espaces publics destinés à l'accueil des promeneurs (bancs, point d'eau, information, départ des randonnées), et à leur rencontre avec les habitants du hameau (vente de produits locaux).



Etat actuel boisé

Les clubs de randonneurs pourraient éventuellement participer à l'aménagement des chemins en lien avec ces espaces.

Afin d'obtenir des financements, un rapprochement peut être fait avec l'opération «Pas de Cère» (voir l'action suivante).



Proposition 7

Redécouvrir le Pas de Cère, espace charnière de la vallée

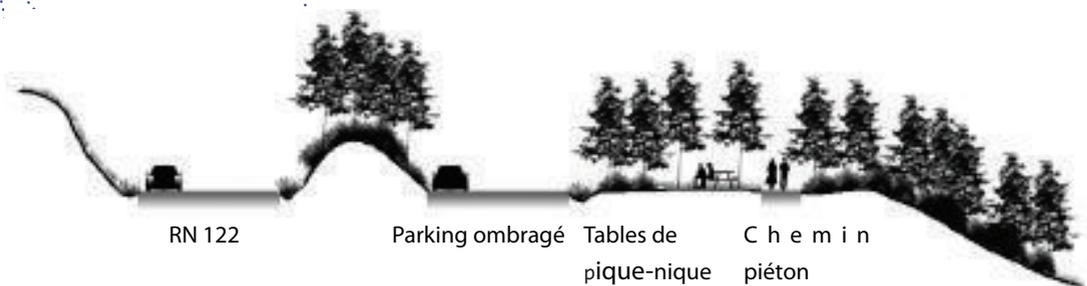


Croquis d'ambiance du belvédère sur la vallée

Objectifs et outils

Le délaissé routier monumental du Pas de Cère est particulièrement intéressant à mettre en valeur du fait de sa position charnière au milieu de la vallée.

Celui-ci offre un panorama exceptionnel sur la vallée et permettrait d'articuler la RN122 au chemin de randonnée amenant à la Cère. Cette dernière, classée Natura 2000



Parking ombragé, aire de pique-nique et départ du chemin de randonnée

La route nationale 122 est un axe de communication majeur à l'échelle du département, reliant Aurillac à l'A 75. Les nombreux délaissés routiers issus des recalibrages de la voirie jalonnent cette route et sont de potentiels points d'arrêt qui pourraient servir d'espaces de liaison visuelle entre la route et la vallée.

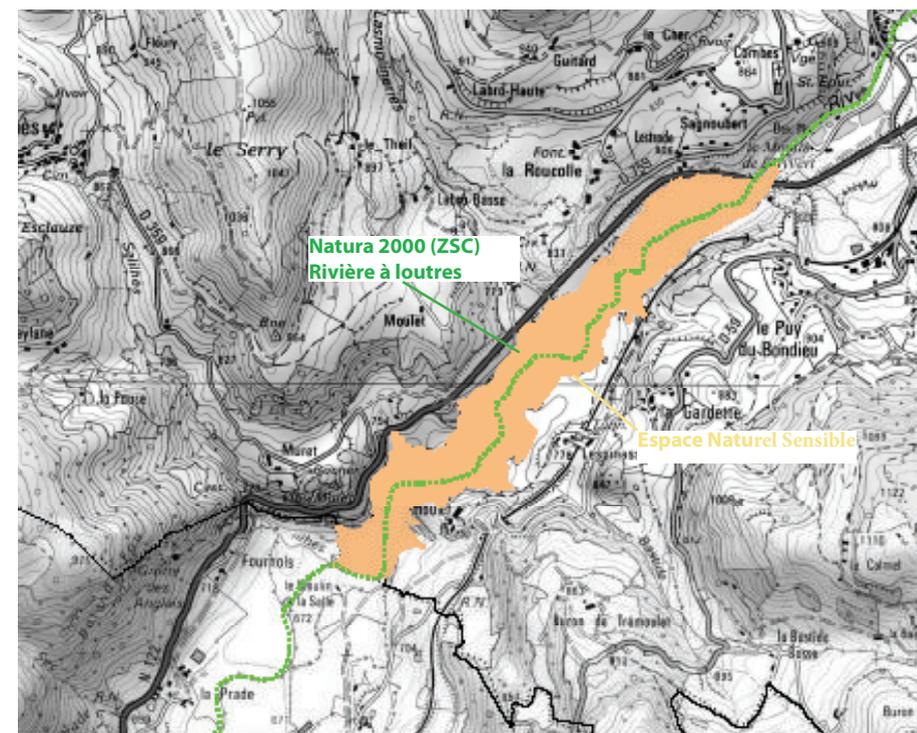
du fait de la présence de la loutre, traverse l'Espace Naturel Sensible du Pas de Cère.

stationnement, quant à lui, pourra être réagencé et planté pour atténuer son aspect massif et artificiel.

Les aménagements du site devront donc rester très limités et légers ; néanmoins, l'aire de repos, hors zone ENS, pourra être réaménagée de manière à assurer sa mission d'espace de détente (bancs, tables de pique-nique), être une véritable porte d'entrée du site (panneaux d'information, table d'orientation). L'espace

Un projet est actuellement porté par le Conseil Général et la Communauté de communes Cère et Goul.

Carte environnementale du Pas de Cère





Proposition 8

Créer un itinéraire découverte entre les sites pittoresques de la vallée du Mars

Objectifs et outils

L'objectif global de mise en valeur des sites pittoresques de la vallée du Mars tient dans la création d'un nouvel itinéraire, qui s'accrocherait sur les GR existants et qui raccorderait un certain nombre d'éléments à forte valeur patrimoniale naturelle et bâtie : cascades, burons, village d'Espinouze...

Afin de prolonger et de remailler le réseau de GR existants, il pourrait être opportun de s'appuyer sur les chemins agricoles pour créer le nouvel itinéraire transversal. Les chemins seraient ainsi empruntés par les touristes et entretenus par les agriculteurs. Parmi les escales possibles le long de cet itinéraire, il paraît intéressant de conforter et aménager des aires de découverte et de détente dans le fond de vallée.

Les Moulins de Rochemonteil et d'Outre, situés sur des verrous, pourraient ainsi être restaurés avec des matériaux nobles et adjoints d'une aire de pique-nique.

De la même manière, pour améliorer l'accueil à la Cascade du Biaguin, un muret peut être construit pour appuyer un stationnement en continuité



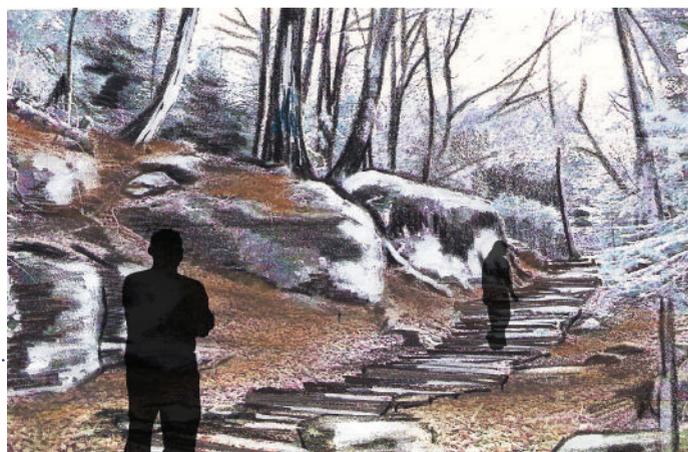
Carte postale ancienne du moulin de Rochemonteil.

avec le traitement de l'abord de la route et de l'accès à la cascade ; et des panneaux d'information peuvent être mis en place à propos des paysages traversés : les verrous, le paysage agricole de la vallée, les estives et ses pâtures et prairies de fauches, le paysage historique avec les ruines de Cotteuges.

Afin de les préserver, ces espaces patrimoniaux, peuvent être classés en zone naturelle ; cela permet d'éviter les constructions à proximité.

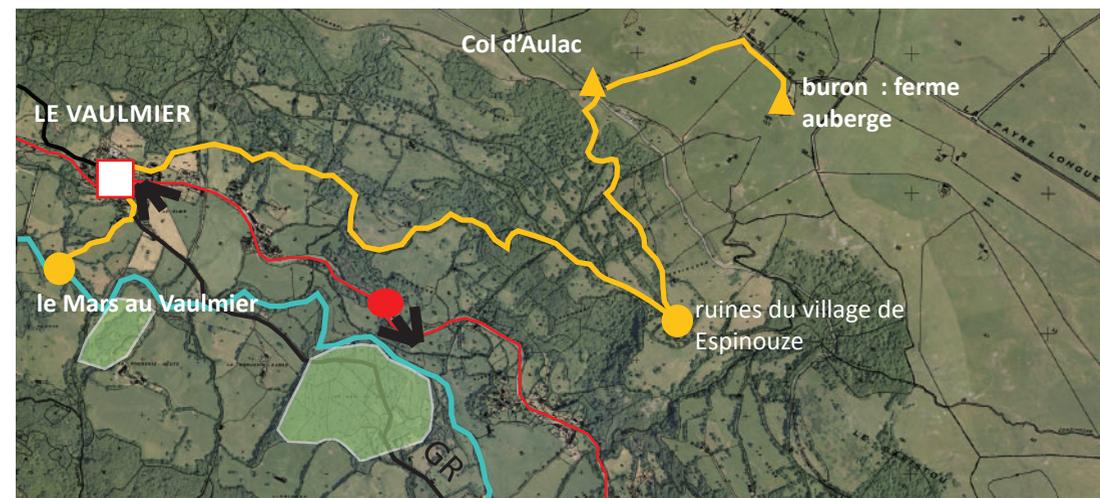
Enfin, une gestion des boisements au niveau des verrous est souhaitable, orienté sur la création de vues sur la vallée.

Les éleveurs désireux de connaître les conditions pour le meilleur entretien de ses bois peuvent s'appuyer sur la charte forestière et les fiches de recommandations du CRPF.



Etat Projeté

Aujourd'hui la vallée est seulement traversée dans le but d'accéder au Puy Mary. Sur 600 000 visiteurs par an au Puy Mary, seulement 4% s'arrêtent dans la vallée. Cette vallée possède des potentialités non révélées en terme de valeurs pittoresques, géologiques, architecturales... On trouve un réseau de GR assez développé passant par ces potentialités, mais ces dernières ne sont pas mises en valeur. Le cheminement de ces GR est essentiellement orienté Nord-Ouest/Sud Est, il y a donc très peu de connexions douces avec le versant nord ou sud.



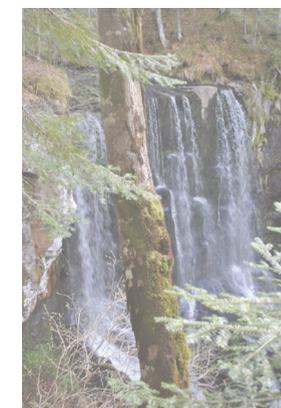
- Créer des itinéraires de découvertes
- Révéler les qualités géologiques du site

- ↖ Créer des vues dans la vallée depuis la D12
- Créer des arrêts de découverte le long de la D12

- ▲ Mettre en valeur les structures d'accueil touristique

Ce projet pourrait être porté par la Communauté de Communes du Pays de Salers et suivi par l'association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Environnement et de la Culture du Territoire.

Des financements pourraient être demandés auprès du Parc Naturel Régional et de l'Opération Grand Site Puy-Mary.



Faciliter l'accès au pied de la cascade



Proposition 9

Parcourir la vallée du Mars à vélo

Objectifs et outils

La vallée du Mars possède des atouts paysagers et patrimoniaux remarquables. De plus, elle se trouve à proximité de sites touristiques majeurs (Puy Mary, Salers...). Enfin, il existe autour de la vallée du Mars plusieurs activités touristiques liées à la découverte : la piste verte, les draines, le chemin de fer touristique...

L'ensemble de ces activités peut être relié par la création d'un «véloroute» qui consiste en la création d'une piste cyclable sur la Départementale 12 entre Vendes et le Puy Mary.

Plusieurs arrêts seraient alors aménagés au bord de la D12, offrant chaque fois un panorama d'exception sur la vallée.

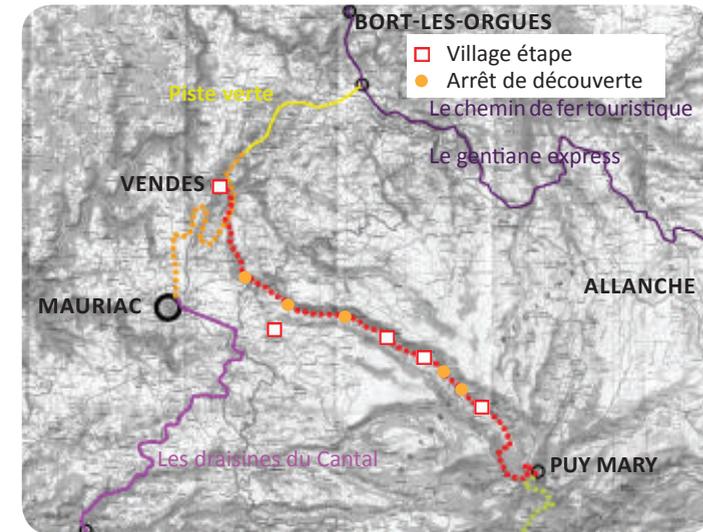
L'Opération Grand Site (OGS) « Puy Mary -

Volcan du Cantal » a la volonté d'installer une navette sur laquelle nous proposons de nous appuyer pour créer des aires de stationnement en lien avec les arrêts panoramiques. La première par exemple au Falgoux, en lien avec la future maison de site ; la seconde à la Chaze qui pourra être utilisée en période hivernale pour la station de ski de fond.

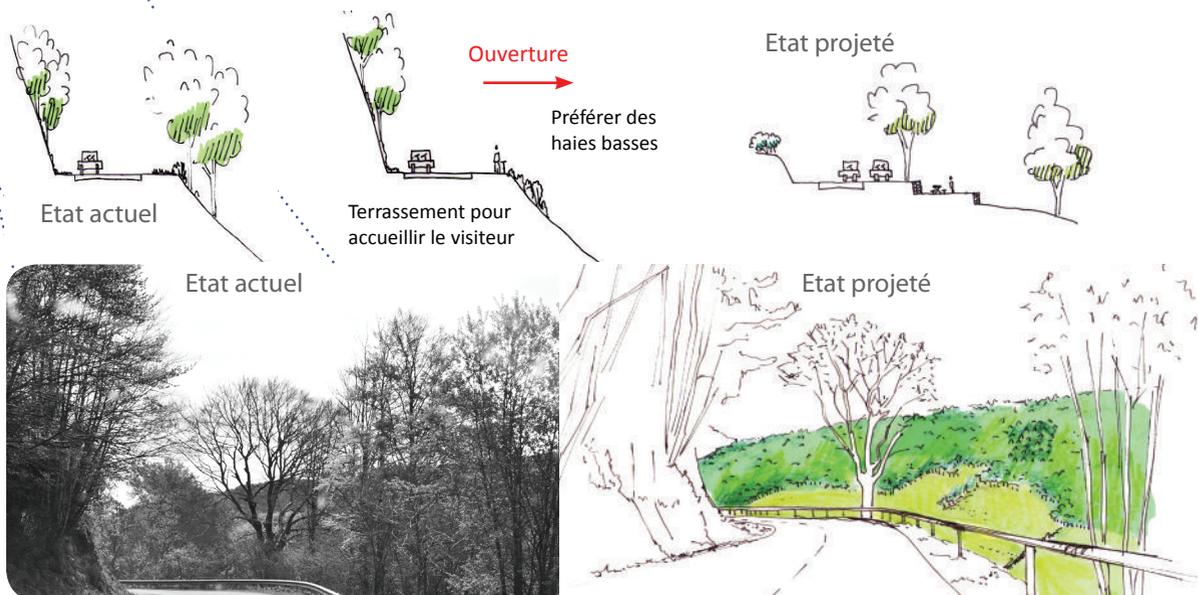
Pourraient participer à cette opération, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Pays de Salers, le Syndicat Mixte du Puy Mary et le Parc Naturel Régional. Au-delà du projet de véloroute, il s'agit de lutter contre le sentiment d'enfermement que peuvent ressentir les habitants de la vallée en ouvrant des points de vue sur le fond de vallée et le Puy Mary le long de la RD 12.

La RD12 relie Vendes au Puy Mary, c'est un axe routier de 30km de long aux ambiances paysagères variées. De Vendes à Pons, la D12 est exigüe, fermée, sombre et très peu parcourue. De Pons au Puy Mary elle offre un paysage ouvert, qui se laisse envahir par une végétation trop abondante qui lui confère une ambiance de tunnel végétal. Ce potentiel paysager s'associe à la notion de découverte et pourrait bénéficier du large choix d'hébergement (camping, hôtel, gîte ou chambre d'hôte) dont dispose la vallée.

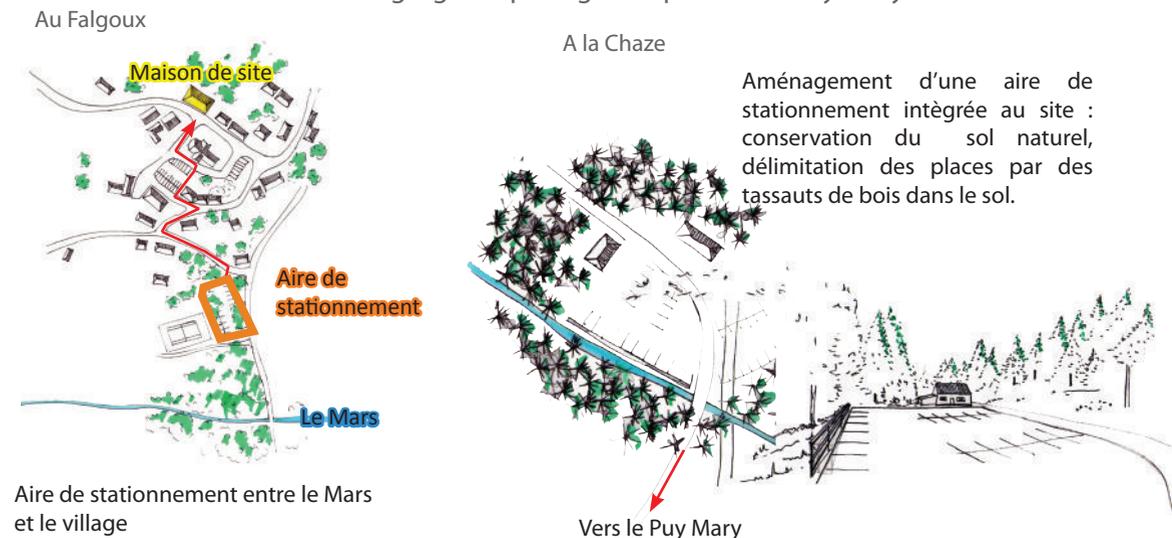
Localisation du Véloroute



Le véloroute : Ouvrir le paysage et créer des points d'arrêts le long de la D12



La navette : Désengorger et protéger les pentes du Puy Mary



Proposition 10

Créer un chemin de crête entre Saint-Martin-Valmeroux et Salers

Objectifs et outils

La création du lien entre les paysages du volcan cantalien et le reste du territoire pourrait se faire par l'établissement d'un rapport physique à cette transition.

Cela se caractériserait par l'aménagement d'un chemin de crête reliant Saint-Martin-Valmeroux à Salers ; le maintien d'ouvertures sur le volcan et l'aménagement de points de vue ; et la mise en place d'une signalétique sur les « Routes des Monts du volcan cantalien ».

Ces actions permettraient de relier la vallée de la Maronne aux hautes planèzes, d'étendre le circuit touristique à Saint Martin-Valmeroux tout en ayant un rapport privilégié avec des paysages remarquables.

Pour ce faire, il paraît important que les

 Panoramas sur le paysage à aménager

 Chemin belvédère avec grandes ouvertures visuelles sur la vallée.

agriculteurs participent notamment à la création de fenêtres avec la gestion des haies.

1



Panorama sur Saint Martin-Valmeroux

2



Panorama sur la vallée de la Maronne depuis le point de vue

4



Arrivée sur Salers

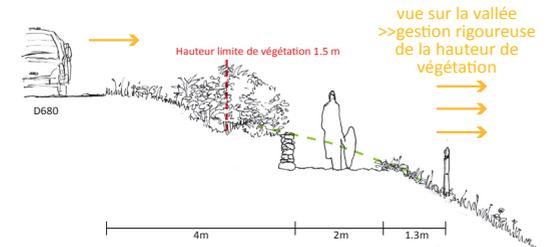
Le paysage de la crête entre la vallée de la Maronne et la planèze de Mauriac se confond avec le volcan que la partie occidentale du territoire embrasse du regard dans sa quasi-globalité. Les axes orientés vers l'est offrent donc ponctuellement des panoramas spectaculaires vers ce volcan. Il s'agit de profiter de cette relation visuelle singulière pour construire une première mise en relation entre le volcan, « paysage image » par sa notoriété à travers toute la France, et la planèze basse, bassin de vie que l'on pourrait appeler « paysage usage ».

La communauté de Communes du Pays de Salers pourrait porter ce projet avec l'aide du conseil général pour les aménagements routiers et de l'Opération Grand Site Puy Mary pour la communication de ces nouveaux lieux à découvrir.

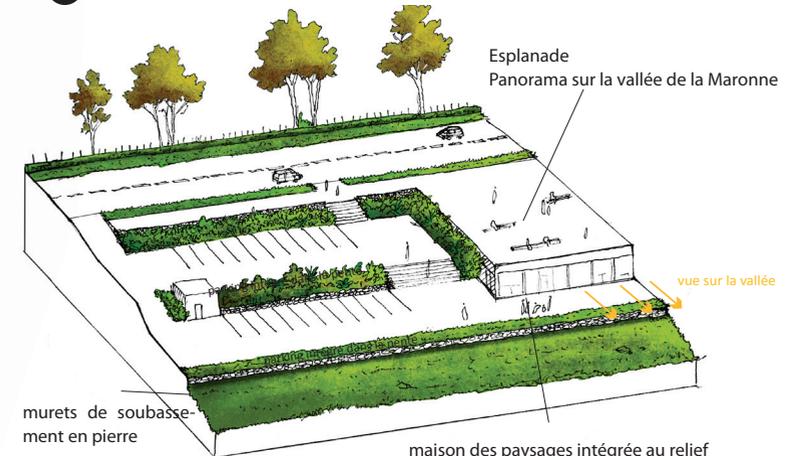
 Centre ancien des villages de Salers et Saint Martin Valmeroux (départ et arrivée) du chemin de crête

 Centre Equestre

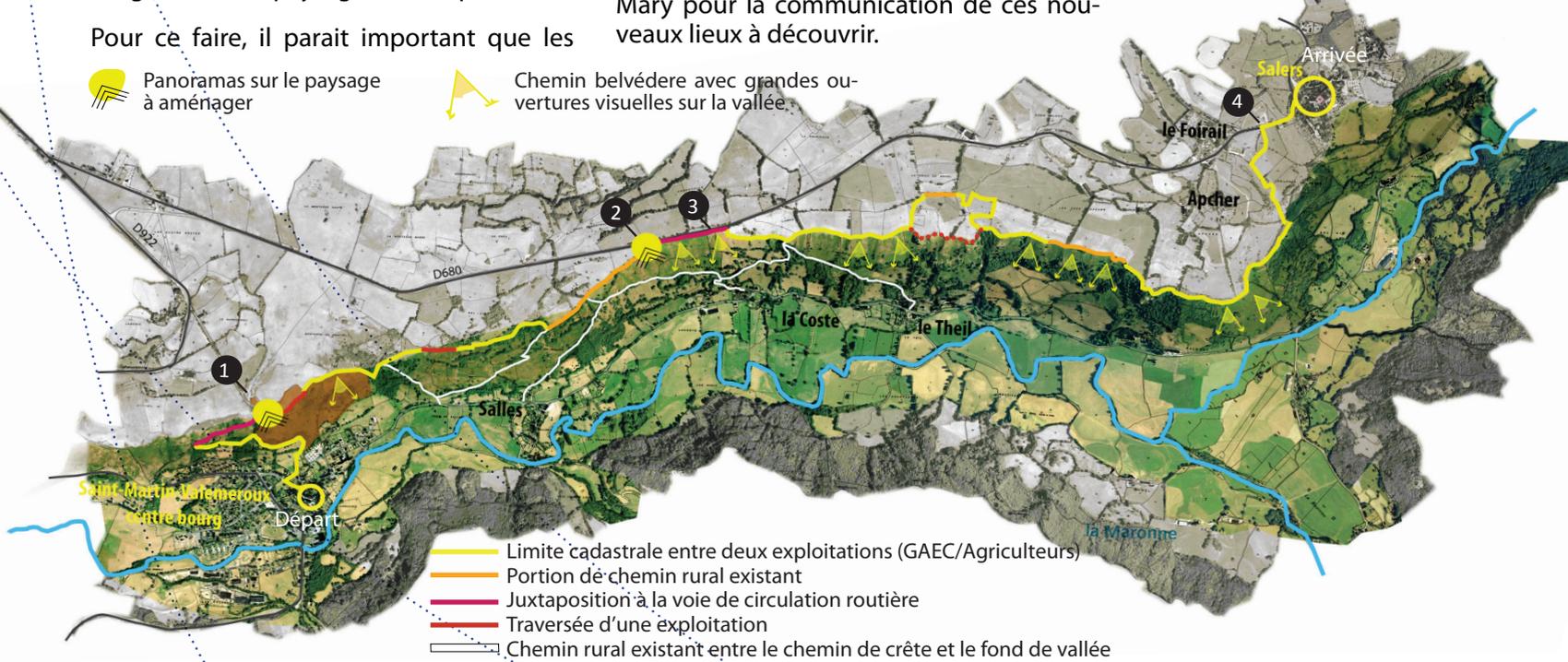
3 Aménagement du chemin en contrebas de la D680



2 Proposition d'aménagement d'une maison des paysages



maison des paysages intégrée au relief
outil pédagogique/expositions/observatoire
renseignements/ détente/commerce



Orientation 3

Valoriser et découvrir un paysage-patrimoine

Action 3.2 : Maintenir et entretenir les bocages

Le rôle du bocage dans la gestion d'un territoire n'est plus à démontrer.

La haie se fait tour à tour brise vent et pare-neige, protectrice des cours d'eau et source de biodiversité, régulatrice de l'écoulement de l'eau.

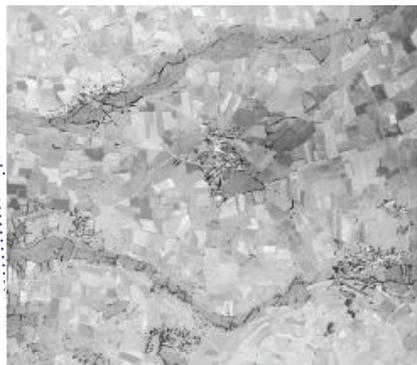
Elle permet de lutter contre les pollutions ou les ravageurs de cultures.

Le bocage contribue aussi à la qualité du paysage et du cadre de vie, à son attrait. Sa protection, sa valorisation et même sa «re-création» sont essentiels.

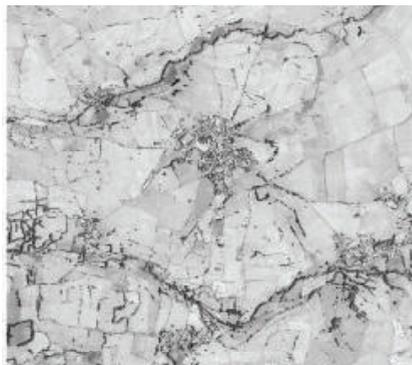


Proposition 11

Gérer le patrimoine arboré de la Planèze de Saint-Flour



Valuéjols - 1948



Aujourd'hui



Demain : modèle pour les autres bourgs

Objectifs et outils

Les boisements sur la Planèze sont rares donc précieux ; leur qualité est reconnue à l'échelle départementale puisque le conseil général a réalisé des actions en ce sens.

Dans un endroit aussi sujet aux vents et à la neige, les haies ont un intérêt de première importance : elles protègent les animaux et les cultures, mais aussi limitent l'érosion que provoque parfois le surpâturage et, enfin permettent d'offrir un abri développant la biodiversité animale et végétale.

Il y a donc des intérêts paysagers, agronomiques et environnementaux à leur maintien.

Cependant, autrefois beaucoup utilisées comme fourrage complémentaire pour les animaux, ces haies ont un peu perdu de l'intérêt même si les frênes servent encore en cas de sécheresse.

Une étude pourrait porter sur l'intérêt agronomique de ces haies aux cultures de la Planèze telles la lentille ou la pomme de terre.

Aujourd'hui, la Planèze est ponctuée de haies résiduelles et ce maillage pourrait être renforcé en encourageant les politiques de plantation déjà en cours sur le territoire.

Les parcelles concernées doivent être étudiées au cas par cas afin d'éviter une fermeture complète du paysage, en décalage avec les caractéristiques paysagères de la Planèze.

Pour cela, il convient de privilégier la plantation des haies à proximité des bourgs, pour mettre en valeur leur entrée par exemple ; dans les dépressions plutôt que sur l'ensemble de la Planèze ; et de préserver le réseau existant de haies.

Le paysage ouvert de la planèze de Saint-Flour est ponctué d'un patrimoine végétal remarquable et varié. Les haies, souvent associées aux murets, constituent une maille large sur le plateau, qui se ressent au niveau des bourgs ; les routes sont repérables dans le paysage grâce aux alignements de frênes qui les accompagnent parfois. Enfin, le paysage ras planézard se voit par moment ponctué de petits bosquets de pins sylvestres qui tendent à disparaître. L'absence d'entretien et de renouvellement de ces boisements pose la question de la pérennité du caractère de ces lieux.

Pour planter une haie, il est conseillé de planter 5 à 7 rangs d'épaisseur car elle résistera mieux au vent et offrira un plus large abri pour la faune et la flore. Le Groupe-ment de Valorisation Agricole (GVA) peut aider à la communication de ce type d'action et la « Mission haie » permettre leur implantation. Enfin, des mesures agro-environnementales (MAE) offrent des financements pour leur réalisation. Sur les sites natura 2000 des financements sont possibles au travers des contrats « non agricoles et non forestiers ».

En ce qui concerne les bosquets de pins sylvestre, typiques de cette zone, leur manque d'entretien risque de les faire disparaître du paysage de la Planèze. Pour éviter cela, la solution technique serait de planter de nouveaux pins et de protéger les jeunes plants des animaux à l'occasion des traversées des parcelles.

Certains bosquets, pour être protégés, pourraient être classés «Espace Naturel Sensible» par le Conseil Général. Ils peuvent également être inscrits au PLU (Plan Local d'Urbanisme) en tant que « espace boisé classé » ou « élément remarquable du paysage », une gestion de conservation pouvant être imposée aux propriétaires.

Une solution financière devra être proposée par le porteur de projet pour remédier au déficit en prime que peut constituer «l'extraction» des bosquets de la SAU d'une exploitation.



Proposer : un paysage cadré

Eviter : un paysage fermé

Orientation 3

Valoriser et découvrir un paysage-patrimoine

Action 3.3 : Faire du tourisme un atout pour l'agriculture

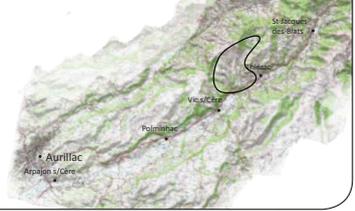
Le tourisme n'a pas été la solution miracle tant espérée pour la moyenne montagne. Dans le Cantal, il souffre de la brièveté de la saison utile, des problèmes d'enneigement, d'enclavement, d'une dispersion de l'offre, d'un contexte concurrentiel mondial. Le tourisme à la campagne n'a souvent été pensé que comme un complément à une activité, ou comme un substitut à une autre activité (quand il n'y a plus d'agriculture par exemple).

Pourtant, le Cantal présente beaucoup d'atouts pour les nouvelles formes de tourisme en plein essor fondées sur le binôme nature / culture (paysage de qualité, espace tenu, patrimoine bâti, faibles densités...). Le Cantal doit s'adapter à la nouvelle configuration de la demande et capter de nouvelles clientèles, en plus de sa clientèle familiale traditionnelle :

- clientèle aisée rejetant le tourisme de masse et à forte exigence de qualité;
- clientèle à motivation : nature (randonnée, VTT...), culture, recherche d'authenticité
- clientèle étrangère : l'image de territoire rural peu dense n'est pas du tout péjorative pour l'Europe du nord, c'est, à l'inverse, synonyme de qualité de vie.

L'agriculture cantalienne peut, par la qualité de ses transformations fermières (fromages, salaisons, viandes), son entretien des paysages, son exploitation peu intensive, son patrimoine bâti, les activités qu'elle peut proposer, être un support efficace pour ces nouvelles formes de tourisme, à condition que le tourisme soit conçu comme une activité à part entière. Une telle diversification, professionnalisée, renforcerait la durabilité de l'agriculture cantalienne, en la rendant plus autonome des aides publiques, des cours européens voire mondiaux.

La haute-vallée de la Cère, avec sa proximité des points touristiques forts du département que sont le Lloran et le Puy Mary pourraient être un intéressant laboratoire pour une nouvelle forme de tourisme à la campagne.



Proposition 12

Développer l'agro-tourisme dans les vallons secondaires de la vallée de la Cère

Outils et partenaires

La logique agricole actuelle est à l'agrandissement des exploitations. Ainsi, chaque vallon n'est plus tenu que par une poignée d'éleveurs. Mais dans cette situation, les éleveurs manquent de main-d'oeuvre pour faire pâturer correctement l'ensemble de leurs terres et pour entretenir les boisements et haies arborées.

Dans l'optique de maintenir le cadre pastoral actuel et ses composantes paysagères (haies, granges), nous proposons de diversifier l'activité agricole par le tourisme.

L'action tient en 4 points :

- Développer l'habitat dans les hameaux ;
- Réhabiliter les granges d'altitude en logements d'appoint pour les randonneurs ;
- Développer le tourisme participatif pour l'entretien des haies et rigoles ;
- Développer la vente de produits locaux transformés ou bruts.

Développer l'habitat en retrait de la vallée nous paraît également important pour lutter contre la baisse de population des hameaux. Il faudrait ainsi permettre de nouvelles constructions, en greffe des hameaux existants, respectueuses de l'identité architecturale locale.

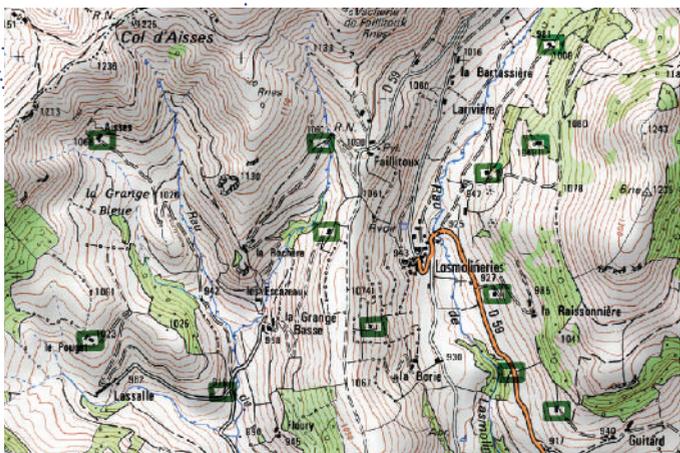
Les granges de l'étage intermédiaire, éléments du patrimoine architectural par leurs vieilles pierres et leur intégration dans la pente, pourraient être réhabilitées en lieu d'étape ou de séjour pour touristes. Leur accès difficile oblige les touristes à y accéder à pied. La rénovation des granges pour les adapter à leurs nouvelles fonctions en créant des ouvertures et en isolant davantage serait privilégiée.

Un dialogue est également à mettre en place en amont entre le CAUE du Cantal et les habitants des espaces concernés pour discuter des attentes et favoriser des rénovations de qualité, sans interdire les éléments contemporains et les nouveaux matériaux.

Étant donné le nombre de granges sur le territoire, il serait intéressant de regrouper la gestion de ces granges à l'échelle du vallon ou de la commune.

Un tourisme participatif peut également être promu dans ces zones pour aider à l'entretien du paysage.

Réseau des granges intermédiaires dans les vallons secondaires



Au dessus du Pas de Cère, le versant Ouest est découpé en vallons secondaires au paysage tenu par l'élevage bovin. L'ambiance y est plus intime. Les prairies forment un écrin pastoral autour des cascades et chaos, paysage attirant de nombreux promeneurs. Certaines zones commencent toutefois à s'enfricher tandis que des granges de caractère ne sont plus utilisées. L'agrotourisme est moteur d'échanges, de découverte et d'embellissement de l'espace agricole, mais aussi lien entre la vallée principale et les estives où les burons pourront enchanter les touristes. C'est une piste à développer afin de contribuer à maintenir un paysage de qualité et une agriculture dynamique.

Par exemple, il est possible de mettre en place un tourisme actif tel que le woofing qui consiste à loger et nourrir des touristes pendant quelques jours, en échange de travaux agricoles ou autres.

La présence des touristes peut également encourager la vente de produits locaux transformés sur place.

Pour cela, la chambre d'agriculture, en liaison avec la communauté de communes, pourrait aider à la mise en place de cette filière et conseiller les agriculteurs. Ceux-ci devront aussi, à plusieurs, embaucher une personne chargée d'accueillir les touristes et de vendre les produits des différentes exploitations.

La ferme de Trielle, située à proximité de Thiézac, pourrait être le communicateur de ce genre de projets.



A l'étage intermédiaire, les granges sont inutilisées et les pentes s'enfrichent

Amplifier les choix possibles

• Manière de voir les paysages du Cantal

Après avoir mené de longues investigations de terrain puis dégagé des enjeux, la DDT du Cantal¹ a retenu plusieurs propositions formalisées par les maîtres d'œuvre² de l'étude sur avis du groupe de pilotage.

Pour mieux opérer ces choix, nous avons été très attachés à la première étape du travail, celle de la prise en compte des investigations de terrain et des enquêtes auprès des acteurs. Nous pensons que cette phase est primordiale : c'est en quelque sorte la recherche de la «contrainte territoriale maximale»³. Elle pouvait être une des principales clés de la réussite du projet de territoire cantalien.

Même si la mise en œuvre des propositions de terrain dans le cadre du projet de territoire reste parfois difficile à concrétiser, nous nous sommes attachés à une méthode associant les points de vue de chacun. Nous cherchons toujours à garder une attitude positive dans les évolutions de nos actions de terrain : «Contentez-vous donc toujours de ce que la nature vous donne, sachez vous passer de ce qu'elle vous refuse et ne vous découragez pas pour cela»⁴.

• Coup d'œil et œil du maître

Opérer des choix judicieux en matière de projet de territoire est l'enjeu principal de ce travail initié par la DDT du Cantal. En effet, nous considérons cette étude comme une étape intermédiaire et en aucun cas comme une finalité en soi. Elle représente bien pour nous un support permettant aux paysagistes⁵ et à la DDT du Cantal d'orchestrer harmonieusement des actions concrètes de terrain sur une échelle de temps large.

Les questions relatives à l'aménagement du territoire sont le fruit d'un travail à accomplir par les différents acteurs (agriculteurs, élus communaux, départementaux...) ; il semble donc nécessaire que le dialogue autour du projet de territoire s'installe entre les maîtres d'ouvrage qui sollicitent l'avis⁶ du maître d'œuvre qui doit être capable de décrypter « la capacité optimale d'aménagement » du site grâce à son coup d'œil.

Cela suppose de la part des acteurs cantaliens une volonté d'améliorer leur territoire, dans un sens notamment esthétique, donc 'in fine' qui vise à mettre en valeur le paysage. C'est une aptitude à partager un même regard sur le territoire : celui de l'œil du maître.

Ils se doivent d'être capables, ensemble, de déceler les caractéristiques d'un territoire donné: comment tirer parti de sa situation actuelle, pour donner un sens nouveau à la valorisation ou l'attractivité des paysages ?

• Préfigurer des propositions opérationnelles durables

Préfigurer des actions de terrain, c'est prendre en compte les «convenances du terrain»⁷, c'est-à-dire tous les éléments constitutifs du territoire, bien que ces éléments soient assez comparables d'un paysage à l'autre et ne semblent pas être, a priori, spécifiques au département du Cantal. Il s'agit de zones couvertes et découvertes, de masses boisées, de plans d'eau.... La différence ou l'originalité des paysages cantaliens par rapport à d'autres naît de l'agencement et la combinaison de ces éléments entre eux.

La prise en compte de la composition de ces éléments permet de décupler la force de la proposition et de la composition des espaces qui sont ou qui vont être aménagés. Il s'agit donc de s'attaquer à tout le terrain à la fois. C'est ainsi que les « convenances du terrain » ne permettent pas l'application stricte des règles de composition mais obligent à faire preuve en permanence d'imagination et surtout d'adaptation dans l'assemblage et la combinaison des différents éléments

qui composent les territoires.

Ce sont ces singularités qui forment le caractère spécifique des paysages cantaliens, et ils sont beaux «à couper le souffle»⁸! Le département offre une richesse environnementale et patrimoniale immense. On y découvre et visite le patrimoine culturel, architectural et naturel mais aussi les paysages agricoles...

Cela suppose enfin de se déplacer régulièrement sur le terrain à toutes les phases de conception pour préfigurer le projet de territoire. C'est alors qu'un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre ont la capacité de prendre en compte la totalité du territoire qu'ils ont sous les yeux pour imaginer ensemble ce qu'ils souhaitent en faire. C'est de la rencontre entre deux entités sur le terrain que naît l'aptitude à aménager un territoire, à partir de l'observation et de l'écoute, en fonction du projet commun. Voilà sans doute le secret de l'aménagement des territoires du Cantal que nous souhaitons mettre en œuvre : un peu de bon sens et beaucoup de bon goût, qualités partagées par un commanditaire et un maître d'œuvre.

Olivier Damée

Paysagiste Conseil de l'Etat auprès de la DDT

1- DDT du Cantal, en particulier le Service Connaissance, Aménagement et Développement, dirigé par Catherine Argile et Stéphane Nuq, coordonnateur de l'étude, assisté par Isabelle Mellin.

2- Les étudiants de 3ème année de la formation Paysage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, atelier de projet « Paysage et projet territorial » coordonné par Bernard Davasse.

3- Prendre en compte le terrain et particulièrement le relief semble être un préalable évident. Cependant, il semblerait judicieux de préciser que celui-ci revêt un sens très concret : celui de faire état des éléments naturels et construits dont on ne peut pas se soustraire. Il s'agit de définir ce que Vauban appelait, dans le domaine de la construction des places fortes, la contrainte maximale du site. Celle-ci se traduit en général par des accidents de terrain, des rivières ou des coteaux. La prise en compte de ces éléments permet aux concepteurs de décupler la force de la composition des espaces qu'ils aménagent. Il s'agit donc de s'attaquer à tout le terrain à la fois. C'est ainsi que les contraintes naturelles de terrain ne permettent pas l'application stricte de règles de composition mais obligent à faire preuve en permanence d'imagination et surtout d'adaptation dans l'assemblage et la combinaison des différents éléments qui la composent.

4- La conception du Parc Jean Jacques Rousseau est analysée dans un ouvrage intitulé « De la composition de paysages », publié en 1777, dans lequel René Louis de Girardin consigne ses idées. Il développe ainsi des principes sur le paysage, la composition des tableaux, l'utilisation des plantations, des eaux, des fabriques et de la lumière. Il avait aussi des ambitions de philosophe, de réformateur social.

5- Paysagistes maître-d'œuvre et paysagiste conseil de l'Etat placé auprès de la DDT.

6- C'est bien de l'opinion dont nous parlons et non d'une simple exécution d'une tâche technique à réaliser.

7- Prendre en considération la nature du site dans toutes ses dimensions, au sens d'une entente mutuelle, d'un accord parfait, d'une harmonie.

8- C'est en août 2010 que l'artiste photographe New Yorkais Spencer Tunic a été invité pour célébrer les 25 ans du théâtre de rue d'Aurillac. Une des photographies a été réalisée sur les hauteurs de la ville, en pleine colline au cœur des pâturages qui forment l'écrin de la ville. Je ne suis pas étonné que l'artiste ait été subjugué par la beauté des paysages ruraux et ait choisi de les révéler en prenant comme thème central un groupe de personnages nus habillés de parapluies noirs issus de la fabrique Piganiol d'Aurillac...

Orchestrer les propositions

La réflexion entamée dès 2009 avec l'ENSAP de Bordeaux ne va pas s'arrêter avec la publication de cette plaquette. Celle-ci est un des outils de partage, de médiation et d'actions sur les paysages qu'a voulu mettre en place la DDT à destination de ses propres services et de ses partenaires.

Il s'agit dans un premier temps de **diffuser le plus largement possible** les résultats de l'atelier pédagogique des paysages (propositions des étudiants, réflexions du comité de pilotage). Cette information / sensibilisation va prendre des formes multiples pour s'adapter aux différents publics auxquels elle est destinée (collectivités, services de l'Etat, associations, bureaux d'études, citoyens...) :

- plaquette « Pour une gestion durable des paysages du Cantal – De la réflexion globale à l'action locale » (version papier et numérique téléchargeable sur le site Internet de la DDT)
- exposition itinérante d'une quinzaine de panneaux synthétisant la plaquette
- journée départementale des paysages (24/11/2011 à la ferme de Trielle) co-organisée avec la DREAL Auvergne
- rubrique « Paysage » sur le site Internet de la DDT (mise en ligne de vidéos, d'articles

d'actualité, de documentation...)

L'ensemble de ces réalisations sera évolutif afin d'être enrichi de nouveaux apports de connaissance sur les paysages cantaliens, de suivre la mise en oeuvre des propositions et d'aboutir ainsi à une véritable plateforme partagée de connaissances et d'outils.

Afin que le riche travail des étudiants de l'ENSAP B ne « dorme » dans les tiroirs de la DDT, celle-ci, en étroite collaboration avec ses partenaires, va maintenant chercher à **orchestrer les propositions de l'atelier dans le temps et dans l'espace.**

Les propositions ne se concrétiseront que si des maîtres d'ouvrage s'approprient ce travail et que les acteurs du paysage (agriculteurs, forestiers...) contribuent et adhèrent à ces propositions. La DDT doit donc mettre à leur service ses compétences et savoir-faire en matière de :

- diagnostic global de territoire (voir notamment l'Atlas des territoires du Cantal que produit la DDT avec le Conseil général).
- développement durable
- politiques publiques agricoles, forestières, environnementales, de développement rural, d'urbanisme etc.

dans le temps et l'espace

- et, bien sûr, paysage (paysagiste-conseil de la DDT, chargés d'études, étudiants ENSAP B¹).

Des réflexions sont déjà en cours entre la DDT et certains de ses partenaires sur 4 des territoires-“laboratoires” étudiés dans le cadre de l'atelier (cf. carte page 28) :

- vallée du Mars : approche intégrée incluant diagnostic agricole de la vallée, lutte contre l'enfrichement (P1²), action sur la route (dégagement de points de vue vers la vallée et le Puy Mary, aménagement pour les cyclistes – P9) pour ancrer plus fortement la vallée aux points forts touristiques que sont le Puy Mary et Salers, mise en valeur du patrimoine bâti et géologique (P8),
- Margeride : Conforter la qualité de gestion du massif (P2)
- Haute-vallée de Cère : Révéler et valoriser le patrimoine pittoresque et sublime (Chaos de Casteltinet, Porte du Lion)- (P6), créer une voie verte entre Arpajon-sur-Cère et Vic-sur-Cère (P5), développer l'agro-tourisme (P12)
- Planèze et vallées Mauriac - Salers : chemin de randonnée entre Saint-Martin-Valmeroux et Salers (P10)

Le chantier est d'importance, à la hauteur des défis que doivent relever les acteurs cantaliens dans les années qui viennent. Les 3 grandes orientations d'actions définies collectivement lors de l'atelier (1- gérer et diversifier un paysage-territoire ; 2- aménager et améliorer un paysage-cadre de vie ; 3- valoriser et découvrir un paysage-patrimoine) s'inscrivent clairement dans le cadre d'une gestion durable des paysages. Elles peuvent permettre de développer l'attractivité des territoires (maintien des actifs agricoles, forestiers et des habitants des territoires, accroissement du tourisme), tout en préservant les milieux naturels (zones humides, haies, bosquets) et en améliorant le cadre de vie.

Isabelle Mellin – Stéphane NUQ

Service Connaissance Aménagement Développement de la DDT

1- une convention pluriannuelle est en cours de finalisation entre la DDT et l'ENSAP B

2- P1 : Proposition 1 (cf. table des matières p. 3)

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AFAF : Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFAFAF : Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFP : Association foncière pastorale
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
CABA : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CATER : Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCAF : Commission Communale d'Aménagement Foncier
CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CRPF : Centres Régionaux de la Propriété Forestière
EBC : Espace Boisé Classé
ENS : Espace Naturel Sensible
ENSAPB : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOCOB : Document d'Objectifs
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre
GR : Grande Randonnée

GVA : Groupement de Vulgarisation Agricole
ICHN : Indemnités Compensatoires d'Handicaps Naturels
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAE : Mesures Agro-Environnementales
MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
OGS : Opération Grand Site
ONF : Office National des Forêts
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAC : Politique Agricole Commune
PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale
PLIS : Plan Local d'Itinéraires des Sites
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPRE : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRAF : Schéma Régional d'Aménagement des Forêts
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Fiche signalétique

Maître d'ouvrage : DDT du Cantal

Maître d'oeuvre : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Paysages de Bordeaux

Financeur : DREAL Auvergne

Calendrier

2009	élaboration du cahier des charges par la DDT 15
19 octobre 2010	1ère réunion du comité de pilotage à la ferme de Trielle à Thiézac
22 février 2011	Présentation de la commande aux étudiants à Talence
6 au 13 mars 2011	1ère semaine terrain pour les étudiants
9 au 16 avril 2011	2ème semaine terrain pour les étudiants
15 avril 2011	1ère réunion du comité de suivi à la chambre d'agriculture d'Aurillac
17 mai 2011	2ème réunion du comité de suivi à la chambre d'agriculture d'Aurillac
28 juin 2011	2ème réunion du comité de pilotage à l'occasion de la présentation finale de l'étude - amphithéâtre du lycée agricole d'Aurillac
29 juin au 31 juillet et 22 août au 9 sept.	exploitation et valorisation de l'étude par 2 étudiants de l'ENSAP en vue de la réalisation d'une plaquette et d'une exposition
24 novembre 2011	1ère journée départementale des paysages du Cantal à la ferme de Trielle à Thiézac
A partir de 2012	mise en oeuvre des propositions pour l'exemple

Remerciements

DDT 15 : Catherine Argile, Boris Calland, Patrick Eveillard, Christiane Fregeac, Jean François Garsault, Dominique Gourgot, Olivier Jalabert, Patrick Lalo, Claude Leyrolle, Isabelle Mellin, Stéphane Nuq, Elisabeth Rispal, Christian Soismier, Eric Vert.

Paysagiste conseil de l'Etat auprès de la DDT : Olivier Damée.

DREAL Auvergne : Annick Cueilhes, Agnès Delsol, Carole Evellin-Montagne, Juliette Tiliard-Blondel.

CRVH : Christian Cubizolle.

ENSAP de Bordeaux :

Enseignants : Graziella Barsacq, Agnès Berland-Berthon (IATU), Juliette Carré, Bernard Davasse, Dominique Henry, Philippe Richard, Lucie Schneider (monitrice).

Etudiants : Benoit Allard, Julie Ambal, Estelle Briaud, Nicolas Brousse, Pauline Cabrit, Chloé Calas, Julien Chapelle, Benoit Chauvit, Amélie Clément, Alexandre Colin, Sandie Diaz, Thi-baud Doucerain, Amanda Hoerd, Pauline Larivière, Marine Lecardeur, Raphaël Leitao, Florian Malapeyre, Milène Matter, Maximilien Minguet, Jérémy Pierra, Aurélien Ramos, Perrine Roy, Pauline Tableau, Amandine Tesson, Clémence Teulet, Delphine Willis-Gautier.

Etudiants IATU : Sophie Doiret, Gabriel Dreue, Sylviane Kopp, Hassan Mahamat Hemchi, Julien Monteiro, Laura Santos Caballero.

Mise en forme de la plaquette et de l'exposition : Benoit Allard et Hélène Saulue.

Membres des comités de pilotage et de suivi : Olivier d'Alexandry, Pierre Baladuc, Marcel Besombe, Jean-Marie Bordes, Véronique Breuil, Pascale Charmes, Daniel Cheymol, Marie-Françoise Christiaens, Geneviève Fabre, Serge Fourniaud, Pascale Francisco, Jacques Frescal, Bertrand Gauvrit, Catherine Héritier, Samuel Houdemon, Albert Hugon, Patrick Joulié, Guillaume Laybros, Jean Leterme, Gisèle Leroux, Jacques Lours, Gérard Magné, Alain Mathieu, Christian Montin, Lionel Mottin, Isabelle Pacault, Marie Claire Régnier, Laurence Richard, Yann Rolland, Yann Tessieux, Michel Teysseidou.

Crédit photos : ENSAP Bordeaux et DDT 15.

